les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire

1973

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a exposé dans son rapport les problèmes posés à la Compagnie Bancaire et à son Groupe par la conjoncture monétaire de 1973; il vous a rendu compte des politiques qu'il a suivies pour les résoudre et vous a présenté les résultats obtenus.

Il convient que vous ayiez, pour apprécier ces résultats, une exacte conscience des difficultés et des incertitudes de la situation dans laquelle les établissements bancaires exercent, depuis dix huit mois, leur activité.

Le dérèglement général des systèmes monétaires, les déséquilibres provoqués par la hausse considérable des cours des matières premières et de l'énergie et les politiques que tous les pays occidentaux ont été contraints de mettre en œuvre pour tenter de contenir l'inflation ont porté les taux d'intérêt à des niveaux sans précédent.

L'amplitude des variations du loyer de l'argent est un élément fondamental d'insécurité pour les établisse-

ments distributeurs de crédit. Tenus de contracter une part importante de leurs engagements à des conditions invariables pendant plusieurs années, pour répondre au légitime souci des emprunteurs désireux de connaître dès l'origine le coût et la charge d'amortissement de leur dette, ces établissements doivent veiller à ce que les ressources qu'ils empruntent pour financer ces engagements soient assorties de garanties comparables.

Or l'insécurité suscite, au niveau de l'offre et de la demande de capitaux, des fluctuations peu compatibles avec un développement régulier de l'économie; elle rend malaisée la détermination de conditions qui soient équitables et qui apparaissent comme telles à chacune des parties contractantes. Elle perturbe les échanges de capitaux et nuit à la confiance qui fonde l'activité bancaire.

Les difficultés nées de la conjoncture monétaire ont été accrues par l'incertitude où les banques ont été tenues des objectifs qu'elles pouvaient viser. Les limites que les Pouvoirs Publics ont assignées à la croissance des crédits à l'économie, en frappant très lourdement les encours jugés excédentaires, ont été établies sans considération suffisante des contraintes qui s'imposent à tous les établissements bancaires dans l'élaboration ou la correction de leurs plans de développement : ces limites ont porté sur les encours — or l'évolution de ces derniers échappe pour partie à l'action immédiate de ces établissements, puisqu'elle tient tout à la fois à l'amortissement de crédits consentis plusieurs années auparavant et à la mise en jeu à la seule initiative de la clientèle d'engagements antérieurs non utilisés — et elles ont été fixées sans qu'il soit tenu un juste compte des délais indispensables à la manifestation comptable d'une correction des politiques d'engagement.

L'année 1973 laissera donc à tous les responsables de la conduite d'un établissement bancaire le souvenir d'une période difficile. Obtenus dans un tel contexte les résultats de votre Compagnie apparaissent satisfaisants.

Certes le bénéfice consolidé n'a pas atteint en 1973 le niveau record où il s'était établi durant l'exercice précédent, mais sa diminution, d'un sixième environ, doit être jugée très modérée par rapport à ce qu'aurait pu faire craindre l'importance de la hausse du coût des ressources.

A cet égard, le Conseil de Surveillance ne peut que se louer de la politique de financement fondée sur la recherche de ressources longues à taux garanti qui a été appliquée en permanence par le Directoire depuis plusieurs années. Cette politique doit être aujourd'hui poursuivie, dans toute la mesure où le permet la situation des marchés monétaire ou financier.

Nous avons déjà à diverses reprises appelé votre attention sur le fait que l'examen des résultats de la Compagnie Bancaire et de son Groupe ne saurait être pleinement significatif hors la perspective de leur évolution sur plusieurs années. Cette observation n'est pas moins fondée actuellement qu'elle ne l'était les années précédentes. Elle nous paraît aujourd'hui autoriser une invitation à envisager l'avenir avec un optimisme raisonné car le développement continu des sociétés du Groupe, le maintien ou le développement de leurs positions commerciales et la prudence de leurs politiques sont prometteurs de prospérités nouvelles.

Le mandat confié au Directoire lors de la transformation des organes de direction de la Compagnie Bancaire intervenue en 1969 a pris fin avec l'exercice 1973. Le

Conseil de Surveillance, qui a renouvelé ce mandat pour une période de quatre ans et qui a également prorogé les fonctions des membres du Comité Directeur qui assistent le Directoire dans la direction générale du Groupe, a été unanime à se féliciter de la façon dont est conçue, appliquée et contrôlée la politique de votre Compagnie. Il vous invite en cette Assemblée à joindre à son témoignage la marque de votre satisfaction.

Nous avions évoqué l'an dernier les modifications qu'appelait dans la composition du Conseil la redistribution, alors toute récente, des actions détenues par les groupes fondateurs. Ces modifications sont intervenues peu après votre précédente Assemblée. Nous pensons que vous aurez convenance à les ratifier.

En un temps où beaucoup d'incertitudes pèsent sur la situation politique, économique et sociale du pays, le Conseil de Surveillance tient à exprimer sa confiance dans l'avenir de la Compagnie Bancaire et de son Groupe. Les informations qui vous ont été données vous autoriseront sans doute à partager cette confiance.

Avril 1974

le rapport du directoire

1

Notre précédent rapport vous laissait pressentir que l'exercice 1973 serait plus difficile que les précédents. La hausse des taux d'intérêt et le resserrement des contrôles du crédit ont confirmé ces appréhensions.

Votre Compagnie a cependant poursuivi son expansion. Elle a également préservé ses résultats qui se sont établis à un niveau voisin de ceux des deux années précédentes.

LA SITUATION DU GROUPE

L'année 1973 a été pour l'économie française une période de croissance rapide et de déséquilibres accentués.

Le volume de la production intérieure brute a progressé de 6,8 %, rythme nettement supérieur à l'objectif du sixième plan. Jamais depuis dix ans, exception faite de 1969, sa croissance n'avait été aussi rapide.

Cette expansion a développé au sein de l'économie des tensions génératrices d'inflation. Aussi les Autorités Monétaires ont-elles été amenées à freiner la demande en limitant les crédits bancaires et en rendant progressivement plus rigoureuses les mesures restrictives qu'elles avaient édictées dès la fin de 1972.

Cette politique a été contrecarrée par une succession de crises internationales qui ont profondément perturbé la situation économique et monétaire du monde occidental :

- les déséquilibres du système monétaire international en ont été aggravés au point que les monnaies les mieux assises ont vu leurs cours contestés : la moyenne mensuelle des cours du dollar est passée en 6 mois de 5,13 Francs à 3,90 Francs, tandis que le mark allemand faisait l'objet de deux réévaluations,

- la spéculation sur les devises, la hausse très forte du cours des matières premières, de l'énergie et de l'or, dont le prix sur le marché libre est passé de 65 à 113 dollars l'once, ont fait de l'inflation un phénomène universel. Les pays réputés pour leur compétence à la juguler n'ont pu résister à sa contagion. En France, la progression de l'indice général des prix a été proche de 9 %; elle manifestait de surcroît une nette tendance à l'accélération en fin d'année.

Les taux d'intérêt ont bien évidemment enregistré la perte de valeur réelle des monnaies. Leur hausse a été accentuée par la politique suivie dans la plupart des pays pour combattre l'inflation.

1. LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Toutes les économies occidentales ont été marquées en 1973 par une hausse très forte des taux d'intérêt. Cette évolution avait été manifeste dans notre pays pour les emprunts les plus courts dès le dernier trimestre de 1972; elle s'est poursuivie et généralisée à l'ensemble des taux en 1973.

Les taux d'intérêt à court terme

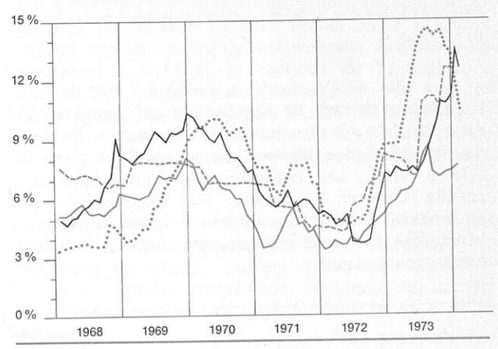

Les taux d'intérêt à long terme

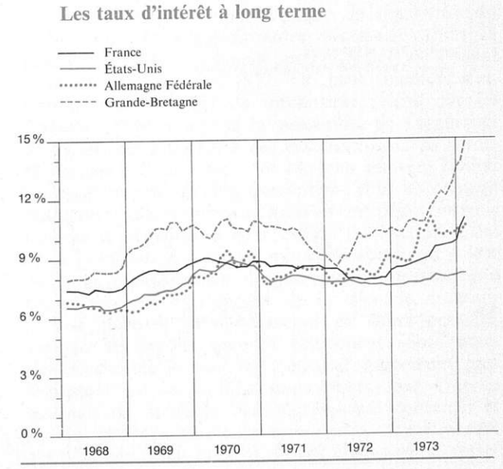

En France, de Septembre 1972 à Janvier 1974,

• le taux de l'argent au jour le jour est passé de 3,50 à 13 et même 15 %,

• celui des emprunts à un an sur le marché monétaire de 6 à 12,50 %,

• celui des emprunts à cinq ans sur le marché hypothécaire de 7,25 à 10,60 %,

• celui des obligations privées de 8 à 10,50 %.

Ces hausses ont provoqué une distorsion de la gamme des taux d'intérêt : les taux du court terme, nettement inférieurs à ceux du long terme à la fin de l'été 1972, les ont rejoints un an plus tard puis les ont dépassés.

Le taux de l'escompte a perdu à la fin de 1972 le caractère de taux de pénalisation qu'il avait acquis deux ans plus tôt et a suivi alors l'évolution des taux du marché : cinq hausses successives l'ont porté de 5,75 à 11 %. Les Autorités Monétaires ont paru ensuite renoncer à le relever plus encore. Elles ont ainsi rétabli une situation où les crédits réescomptables bénéficient de conditions de refinancement relativement avantageuses.

Les taux du marché en France

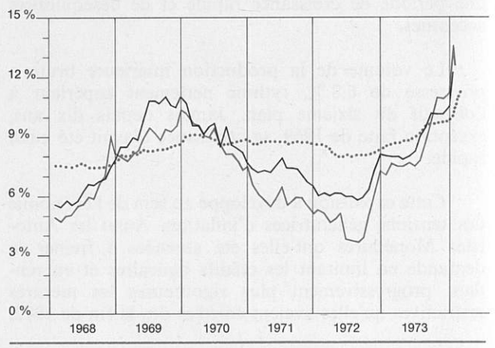

Les Banques ont été contraintes, par l'obligation qui leur était faite de constituer d'importantes réserves auprès de la Banque de France, d'emprunter plus largement sur le marché monétaire. Elles ont donc été conduites à appliquer à leurs propres opérations des hausses de taux comparables à celles du marché.

Le taux de l'escompte

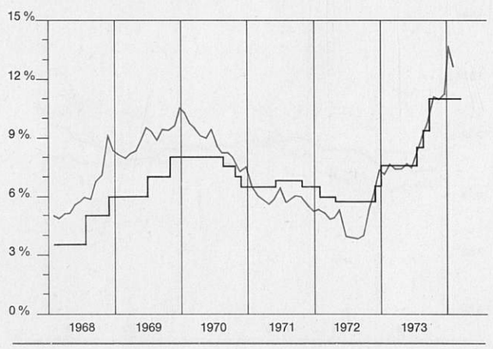

Le taux de base bancaire

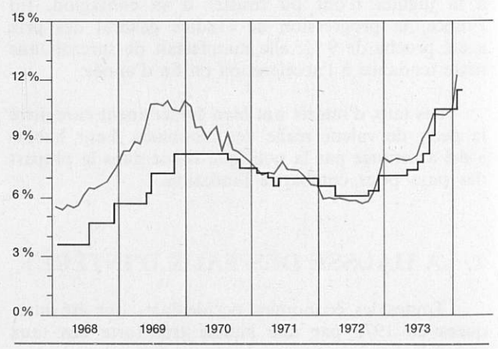

2. L'ENCADREMENT DU CRÉDIT

En Décembre 1972, les Autorités Monétaires soucieuses de freiner le développement des crédits bancaires, dont l'expansion avait été particulièrement vive durant les deux années précédentes, ont fixé un rythme d'accroissement des encours au-delà duquel les établissements distributeurs de crédit sont tenus de constituer auprès de la Banque de France des "réserves de pénalité" non rémunérées, d'un montant, et partant d'un coût, très rapidement croissant avec l'importance des excédents d'encours déclarés.

Cet "encadrement" du crédit a été rendu de plus en plus rigoureux par une réduction progressive du supplément d'encours que les banques ou les établissements spécialisés ont été autorisés à enregistrer en franchise de pénalités : le montant de ce supplément au 2 avril 1974 a été fixé en décembre 1973 à 11 % seulement de l'encours financé un an plus tôt, déduction faite, le cas échéant, dans le calcul de cette référence de la part d'encours ayant donné lieu à la constitution de réserves de pénalité.

Diverses mesures particulières ont complété ce dispositif d'encadrement général du crédit bancaire, et notamment :

• les encours des prêts personnels et les encours des crédits accordés aux sociétés de leasing-auto ont été plafonnés à leurs montants respectifs au 3 Juillet,

• les crédits consentis pour le financement des résidences secondaires ont cessé d'être éligibles au marché hypothécaire.

Taux annuel de croissance des encours, hors "pénalités".

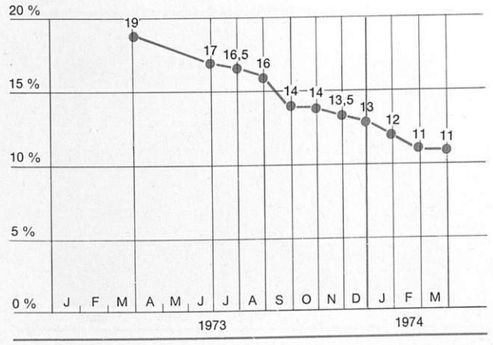

L'encadrement visant à contenir le financement des crédits à l'économie par des ressources monétaires, les établissements assujettis ont conservé la faculté de développer librement les concours financés par des capitaux permanents, fonds propres ou emprunts obligataires.

Cette faculté a été utilisée par votre Compagnie, qui a collecté 650 millions de Francs de fonds obligataires en octobre 1972 et février 1973 et qui a dégagé une plus-value de 141 millions de Francs en apportant à l'U.C.B. ses actions de la C.F.E.C., par l'U.C.B. qui a bénéficié au total de 712 millions de Francs d'apports et par LOCABAIL-IMMOBILIER qui a obtenu de ses actionnaires 77 millions de Francs de fonds propres et 50 millions de Francs d'obligations.

Les Sociétés du Groupe, qui se sont toutes obligées au strict respect des limites fixées par les Autorités Monétaires, ont pu, grâce à ces accroissements de capitaux permanents, maintenir leur activité aux niveaux qui seront exposés dans la suite de ce rapport.

L'instauration d'une politique de régulation du crédit était de toute évidence nécessaire après la période de développement exceptionnel qu'avaient connu les banques en 1972. On peut toutefois s'interroger sur le choix du mécanisme retenu par les Pouvoirs Publics et sur la possibilité de l'appliquer de façon très générale à des établissements de caractéristiques fort diverses : les banques peuvent limiter les engagements qu'elles consentent; elles ne peuvent pas refuser d'honorer ceux qu'elles ont déjà consentis lorsque le bénéficiaire en a différé l'utilisation. Elles ne peuvent pas davantage, même en apportant à leur politique d'engagement des corrections brutales peu compatibles avec le service de la clientèle, infléchir à bref délai le développement de leurs encours, lorsque les crédits qu'elles distribuent sont caractérisés, comme le sont les crédits d'équipement professionnel ou les crédits immobiliers, par l'inertie qui naît de la durée des engagements consentis et par le délai de plusieurs mois, voire d'une année, qui s'écoule entre l'octroi de ces crédits et le verse-

ment des fonds générateur de l'accroissement des encours.

Pour conduire leur activité au mieux de l'intérêt économique général et de leurs intérêts propres, les banques doivent connaître suffisamment à l'avance les normes qui leur sont imposées. Pour celles d'entre elles qui sont spécialisées dans les financements à moyen et long terme, il apparaît que la régulation des crédits qu'elles distribuent devrait faire référence non point au niveau de leur encours, mais au montant de leurs engagements nouveaux.

L'encadrement du crédit a freiné en 1973 une expansion excessive de la masse des crédits bancaires, mais ses mécanismes constamment renforcés et multipliés ont imposé aux banques des contraintes qui sont devenues avec le temps d'autant plus difficiles à supporter qu'elles ont faussé le jeu du marché et ont produit des effets inégaux selon les catégories d'établissements.

Croissance des crédits bancaires à l'économie
(en % par an)

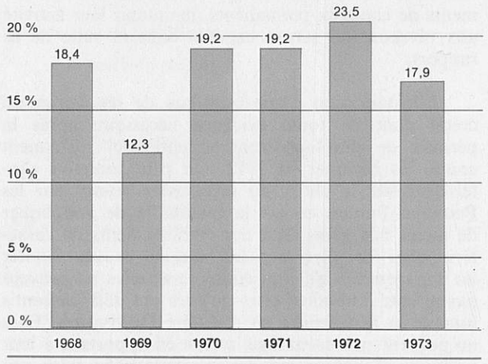

L'institution de "réserves de pénalité" frappant lourdement les encours jugés excédentaires n'a pas été suivie d'une suppression pure et simple des réserves obligatoires que les établissements de crédit doivent déposer à la Banque de France, à concurrence du tiers de tous leurs accroissements d'encours. La duplication de contraintes qui en est résultée n'a ni renforcé ni affiné les moyens du contrôle que doivent exercer les Autorités Monétaires; elle a en revanche, malgré diverses modifications de la date des encours de référence, pesé sur les conditions d'exploitation de tous les Établissements assujettis.

LES POLITIQUES SUIVIES

1. LE REFINANCEMENT DES CRÉDITS

Nous avons exposé avec quelque détail dans nos précédents rapports les objectifs visés par notre politique de refinancement :

• assurer à la trésorerie du Groupe un degré de consolidation suffisant pour la tenir à l'abri des incidents qui pourraient naître d'une restriction des disponibilités bancaires ou d'un blocage temporaire des mécanismes d'approvisionnement du marché monétaire,

• préserver la marge bénéficiaire des encours de crédit qui ont été consentis à taux fixe en assurant leur refinancement par des ressources dont le taux soit garanti pendant une durée suffisante.

Cette politique d'assurance contre les risques qu'engendre toute fluctuation des taux d'intérêt a eu d'heureux effets en 1973 : le Groupe a financé 53 % de l'encours de crédit non immédiatement mobilisable auprès des organismes de réescompte par des ressources collectées sur les marchés monétaire et hypothécaire. La durée de ces ressources a permis que leur coût moyen n'augmente au cours de l'année que de 1,00 % seulement — il est passé de 7,97 à 8,97 % — alors que dans le même temps le taux des emprunts nouveaux à un an montait de 2,40 % et celui des emprunts au jour le jour, qui ne constituent au reste qu'une très faible part des financements du Groupe, augmentait de 4,10 %.

Structure de l'encours des emprunts sur les marchés monétaire et hypothécaire

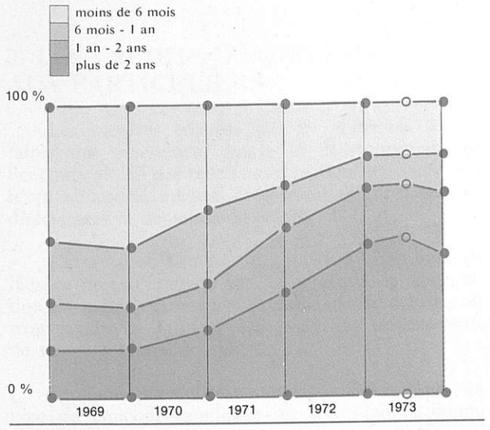

Si accusés qu'aient pu être les contrastes entre la conjoncture monétaire de 1973 et celles des deux années précédentes, il nous a paru conforme aux intérêts du Groupe de maintenir, durant tout l'exercice écoulé et depuis lors, une politique dont les incertitudes actuelles justifient la prudence. Tout au plus l'avons-nous infléchie au cours du second semestre en réduisant dans nos emprunts à plus de six mois la part qui était faite jusqu'alors aux emprunts de durée moyenne.

Le souci de préserver la liquidité de notre trésorerie et la possibilité d'en obtenir des ressources à taux fixe ont conduit à donner une nouvelle extension aux accords permanents négociés avec les banques : le Groupe y trouvait, à la fin de l'exercice, 25 % des moyens de financement nécessaires à la couverture de ses encours.

L'encours des crédits non mobilisables auprès des organismes de réescompte, y compris des crédits mobilisables à terme, est couvert par des moyens de financement dont l'échéance est à plus d'un an.

au 31 décembre 1973, en milliards de F

Encours	**20,2**
Moyens de financement :	
• Fonds de roulement	4,9
• Financements bancaires	
— utilisés	3,4
— potentiels	4,1
• Pensions ayant une durée à courir	
— de 4 ans et plus	1,4
— de 3 à 4 ans	1,4
— de 2 à 3 ans	2,1
— de 1 à 2 ans	2,9
	20,2

2. LES PARTAGES D'OPÉRATIONS

Les ressources collectées sur le marché obligataire et la plus-value d'apport des actions C.F.E.C. à l'U.C.B. ont procuré à la COMPAGNIE BANCAIRE la

possibilité d'accroître à due concurrence ses encours de crédit sans obligation de constituer auprès de l'Institut d'Émission des réserves obligatoires non rémunérées.

Nous avons été ainsi en mesure de donner de nouveaux développements à la politique de partages d'opérations que nous pratiquions déjà avec les principales sociétés de crédit du Groupe. Cette politique a permis, notamment durant la première moitié de l'exercice, de maintenir l'activité du Groupe au niveau où l'appelait une demande de crédit relativement vive sans enregistrer d'encours excédentaires donnant lieu à pénalités.

3. LA POLITIQUE DE DIVERSIFICATION

Les études menées pour définir de nouveaux services à la clientèle ont permis d'adapter ou d'étendre les activités des principales filiales. Elles ont également abouti à la constitution au sein du Groupe d'une Compagnie d'assurances-vie : CARDIF.

La COMPAGNIE BANCAIRE, qui en détient le contrôle, y est associée à trois Compagnies d'Assurances ayant des liens privilégiés avec ses deux principaux actionnaires.

La création de CARDIF vise à tester la possibilité de placer des produits d'assurance par le canal des appareils commerciaux des sociétés de crédit du Groupe. Les premiers résultats obtenus sont encourageants mais l'expérience est trop récente pour qu'il soit, dès à présent, possible d'en apprécier les développements.

LES RÉSULTATS OBTENUS

Les concours distribués par les sociétés du Groupe ont dépassé 15 milliards de Francs en 1973.

Les encours correspondants atteignaient en fin d'année 28,7 milliards.

La hausse des taux d'intérêt a provoqué une compression sensible de la marge bénéficiaire des sociétés de crédit.

La situation et les résultats des sociétés du Groupe font l'objet d'un document détaillé qui est annexé au rapport. Nous ne mentionnerons donc ici que les principales caractéristiques de leur activité :

1. LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT AUX ENTREPRISES

La demande de crédits d'équipement professionnel est restée forte durant toute l'année et l'encadrement du crédit a atténué la concurrence commerciale très vive qui avait marqué l'exercice 1972. L'U.F.B. a pu, grâce à des partages d'opérations, porter le montant des crédits distribués en 1973 à 2,06 milliards de Francs. LOCABAIL, qui a également fortement développé son activité, a réalisé 1,14 milliards de Francs d'opérations nouvelles : au total, les concours nouveaux de ces deux sociétés ont dépassé de 23 % le montant atteint l'année précédente.

Les opérations en cours chez l'une et l'autre société dépassaient 4,66 milliards de Francs à la fin de l'exercice.

2. LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT AUX PARTICULIERS

Les mesures édictées par les Autorités Monétaires ont sévèrement limité le développement de l'encours global des crédits aux particuliers, mais elles n'ont comporté aucune disposition visant à réduire directement la demande de crédit.

CETELEM et COFICA se sont vus contraints de réduire puis d'interrompre, ou presque, la distribution de prêts personnels : la demande de crédit s'est trouvée de ce fait reportée vers les financements de ventes à tempérament.

Le financement des voitures particulières par un type de concours analogue au crédit-bail a connu

Taux de croissance annuel des crédits distribués

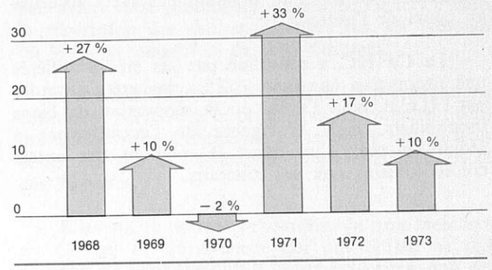

Taux de croissance annuel des encours de crédit

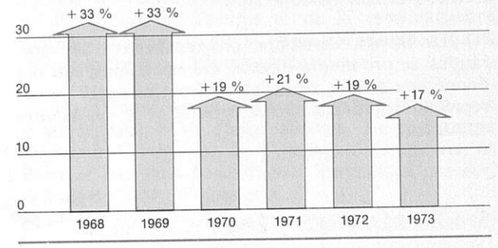

en France durant le premier semestre un développement explosif; le Groupe n'a consenti à y participer qu'avec la plus grande circonspection. Les mesures prises au mois de juillet ont d'ailleurs brutalement stoppé l'essor de ce type de financement.

Au total, le montant des concours nouveaux à l'équipement des particuliers a progressé de 7 % et atteint 4,46 milliards de Francs; l'encours au 31 décembre, supérieur de 16 % à celui de l'année précédente, s'élevait à 4,08 milliards de Francs.

3. LES FINANCEMENTS IMMOBILIERS

Les fonds propres que l'apport des titres de la C.F.E.C. a procurés l'an dernier à l'U.C.B. ont permis à celle-ci d'accroître de 16 % l'encours de ses crédits

et de le porter en fin d'année à 18,38 milliards de Francs.

Ce potentiel de développement a autorisé une progression de 10 % du montant des prêts accordés au cours de l'exercice.

La C.F.E.C. a consolidé par ses crédits différés une proportion constante (62 %) des prêts accordés par l'U.C.B. pour l'achat ou la rénovation de biens immobiliers, mais la rigueur de l'encadrement a réduit de près d'un quart le montant des autres crédits jumelés avec ses concours.

4. LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

La Sinvim a bénéficié en 1973 de la situation favorable du marché immobilier. Ses ventes ont été de 7 % supérieures à celles de l'année précédente et ont atteint 492 millions de Francs.

La Sinvim développe progressivement ses opérations de promotion directe; ces opérations, qui ont donné lieu à 40 % des ventes effectuées en 1973, ont représenté durant la même période 61 % des affaires nouvelles.

5. LES MARGES BÉNÉFICIAIRES

La prudence de la politique financière menée depuis plusieurs années ne pouvait empêcher qu'une hausse des taux d'intérêt aussi brutale que celle des dix-huit derniers mois ait un effet sur les résultats d'exploitation des sociétés de crédit du Groupe : celles-ci sont tenues à tout moment de contracter de nouveaux emprunts soit pour remplacer ceux qui sont venus à échéance, soit pour financer le développement de leurs encours.

On pourrait concevoir une situation où la hausse du coût des emprunts nouveaux serait équilibrée par une hausse équivalente du taux des crédits distribués. Cette situation d'équilibre exigerait la concordance des échéanciers d'amortissement des prêts et des emprunts à taux fixe, à laquelle le Groupe s'est efforcé, mais cette concordance ne serait pas à elle seule suffisante et certaines des caractéristiques de l'environnement ou de la situation du Groupe ne permettent pas en fait d'obtenir un équilibre strict entre les évolutions du taux de rendement des actifs et celles du coût des ressources qui les financent :

La situation des marchés et la protection du fonds de commerce des sociétés peuvent faire obstacle à des hausses du taux des contrats de crédit aussi fortes que celles du taux de l'argent sur le marché monétaire.

• Les financements qui sont ouverts au Groupe par les accords permanents passés avec les banques sont encore en majorité à taux variable; de surcroît ces financements sont le plus souvent référencés au taux de base bancaire alors que la plus grande masse des crédits indexés consentis par le Groupe sont des crédits immobiliers référencés au taux d'escompte de la Banque de France. Or, on ne peut tenir pour assuré, l'histoire récente le montre, que ces deux taux connaîtront dans l'avenir des évolutions parallèles.

Marge financière des Sociétés de crédit du Groupe
(en francs, pour 100 francs d'encours)

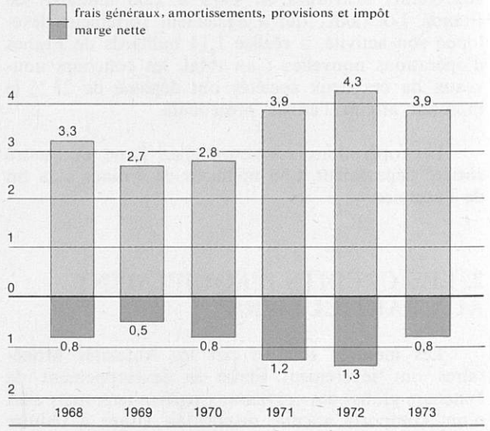

On notera cependant, comme un fruit de la politique délibérée de votre Compagnie, le fait que la compression de la marge bénéficiaire des sociétés de crédit du Groupe a été en 1973 sensiblement inférieure à ce qu'elle fut en 1969, bien que la hausse des taux d'intérêt ait été l'an dernier plus forte et plus rapide qu'elle ne l'avait été quatre ans plus tôt et que ses effets aient été en outre aggravés par le poids des réserves obligatoires déposées à la Banque de France.

LA VIE DU GROUPE

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance vous avait informés l'an dernier des modifications qui sont intervenues peu avant votre précédente Assemblée Générale dans la répartition des actions détenues par les Banques ou Maisons fondatrices de notre Groupe.

Ces modifications ont renforcé les participations contrôlées par nos deux principaux actionnaires; elles ont agrégé votre Compagnie à l'ensemble des sociétés contrôlées par la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas.

Elles ont eu pour suite le retrait de trois membres du Conseil de Surveillance qui ont estimé ne pas pouvoir lui maintenir leur concours après que les Établissements auxquels ils sont au premier chef attachés aient intégralement cédé leurs participations.

A MM. Pierre de Bonvoisin, Christian de Lavarène et Jean Maxime-Robert nous renouvelons ici l'assurance de l'estime et de la reconnaissance que leur vaut la longue et fidèle collaboration qu'ils ont apportée à la Compagnie Bancaire.

Le Conseil de Surveillance a appelé à participer à ses travaux MM. Pierre Moussa, Administrateur Directeur Général de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas, et Guy Taittinger, Associé Gérant de MM. Worms et Cie.

Répartition du capital Compagnie Bancaire
(au 31 Décembre 1973)

Groupe Paribas	28,5 %
Groupe Worms	6,4 %
Groupe Société Générale	6,1 %
Groupe Crédit Lyonnais	3,6 %
Public	55,4 %*

(*) dont 2,36 % détenus par les Tiers-Souscripteurs garants de la faculté d'échange des obligations 4,5 % 1965.

Nous avons été profondément affectés par le décès de M. Marcel WIRIATH. Votre Compagnie a perdu avec lui l'un de ses amis les plus fidèles. M. WIRIATH qui était membre du Collège des Censeurs, après avoir été depuis l'origine membre du Conseil d'Administration, nous laisse le souvenir de sa haute compétence et de ses exceptionnelles qualités humaines. Nous tenons pour assuré que vous tiendrez à vous associer à l'hommage que nous rendons à sa mémoire.

2. LE DIRECTOIRE

Le Directoire, qui avait été nommé à la fin de 1969 lors de la transformation des organes de direction de votre Société, a vu son mandat s'achever avec l'exercice 1973.

Votre Conseil de Surveillance l'a reconduit dans ses fonctions pour une nouvelle période de quatre ans. Il a également confirmé le mandat des membres du Comité Directeur qu'il avait appelés à assister le Directoire dans la direction générale du Groupe.

3. LE PERSONNEL

Le développement, l'extension ou la réorganisation de leurs activités ont conduit les sociétés du Groupe à une nouvelle augmentation de leurs effectifs : ceux-ci s'élevaient, en fin d'année, à 6 671 personnes, soit 505 de plus qu'au terme de l'exercice précédent.

Les principales sociétés ont poursuivi la politique de décentralisation qu'elles mettent en œuvre depuis dix ans tant pour accroître la rapidité et l'efficacité des services qu'elles offrent à leur clientèle que pour développer à travers une meilleure répartition des responsabilités l'intérêt des tâches assumées par l'ensemble du personnel. Les emplois nouveaux créés l'an dernier concernent en majorité les unités décentralisées dont les effectifs se sont accrus de 15 %, alors que dans le même temps le personnel des services centraux n'augmentait que de 5 % seulement. Dans l'ensemble du Groupe, une personne sur trois travaille désormais dans une unité décentralisée.

Cette politique de décentralisation sera poursuivie au cours des prochaines années, notamment dans les sociétés de crédit immobilier : à la suite de l'offre publique d'échange qui a donné à l'U.C.B. plus de 99 % des actions de la C.F.E.C., ces deux sociétés se sont engagées en 1973 dans une opération de fusion de tous leurs services. L'U.C.B. et la C.F.E.C., qui avaient déjà des services communs, conservaient deux organisations parallèles et deux hiérarchies différentes. Elles visent maintenant, en respectant toutefois le statut légal particulier des sociétés de crédit différé qui impose de conserver deux entités juridiques et comptables distinctes, à constituer une seule unité dont l'organisation sera fondée sur une division des services fonctionnels et opérationnels et sur une décentralisation des services d'exploitation. Cette décentralisation sera réalisée de façon progressive; elle pourrait être conduite à son terme d'ici à quatre ans environ.

Le Groupe a maintenu l'an dernier les actions qu'il mène de façon très active pour développer la formation de son personnel; la contribution qu'il y apporte est restée très supérieure aux normes minima fixées par la loi.

Les augmentations générales de salaires et les changements de classification ont permis à tout le personnel du Groupe de bénéficier l'année dernière, en dépit de la hausse très vive des prix, d'une augmentation sensible de son pouvoir d'achat.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises fait l'objet d'un accord commun à l'ensemble du Groupe. Cet accord a permis en 1973, pour sa cinquième année d'application, d'attribuer au personnel une masse globale d'intéressement de 17,71 millions de Francs. Ce montant, lié aux résultats de l'exercice 1972, a porté le taux d'intéressement à 9,59 % du salaire annuel pour la grande majorité des salariés dont la rémunération n'est pas plafonnée dans le calcul de cet intéressement.

Les membres du personnel ont eu comme chaque année la faculté soit de placer cet intéressement pendant les cinq années de son indisponibilité à un compte dont le taux de rémunération sera pendant toute cette période égal au taux de rendement moyen des obligations en 1972, soit de l'investir en parts du Fonds de Placement créé par l'accord d'intéressement. Le personnel a maintenu en 1973 la préférence qu'il avait déjà manifestée les années antérieures pour les comptes à rémunération garantie et leur a affecté 61 % des fonds qui lui ont été attribués.

L'intéressement qui fut versé pour la première fois en 1969, au titre de l'exercice 1968, est devenu disponible le 1er avril 1974. Tous les membres du personnel concernés ont été invités à exprimer leur choix entre :

- le remboursement immédiat des fonds,
- leur maintien (ou leur transfert) au Fonds de Placement, en parts disponibles à tout moment,
- leur reversement au Fonds de Placement au titre de l'épargne volontaire avec bonification des capitaux investis mais indisponibilité pendant une nouvelle période de cinq ans.

Rapportés aux sommes devenues disponibles, les choix exprimés ont été selon l'affectation initiale de l'intéressement :

	Compte bloqué	*Fonds de Placement*
Le remboursement immédiat .	88,1 %	57,6 %
Le placement en parts disponibles du fonds	7,8 %	37,5 %
La souscription, avec bonification et blocage, de parts du Fonds	4,1 %	4,9 %
total.....	**100 %**	**100 %**

Placés en compte bloqué et rémunérés au taux de 7,16 % l'an, 100 Francs d'intéressement 1968 ont été remboursés aux salariés 143,84 Francs. Investis en parts du Fonds de Placement, lors de l'ouverture du Fonds le 1er avril 1970, ces mêmes 100 Francs avaient acquis, lorsqu'ils sont devenus disponibles, une valeur de 153,36 Francs.

4. LES ACTIONNAIRES

L'année 1973 a été, sur le plan de la conjoncture boursière, une année de contrastes assez peu favorable en général aux actions des banques et entreprises financières. L'indice des cours publié pour ce secteur par la Chambre Syndicale des Agents de Change a marqué, du début à la fin de l'année, une baisse moyenne de 10,9 %.

L'action de votre Compagnie a connu un meilleur sort; son cours a enregistré durant la même période une hausse de 10,6 % qui la place au premier rang des valeurs de banques et entreprises financières cotées à terme. Nous pensons que vous serez, comme nous le sommes nous-mêmes, sensibles à la confiance que ce résultat manifeste.

Le montant moyen des transactions quotidiennes a été en 1973 légèrement supérieur à un million de Francs; au classement des valeurs les plus actives, ce montant place l'action de la COMPAGNIE BANCAIRE au deuxième rang de son secteur.

Évolution du cours de l'action Compagnie Bancaire

(moyennes mensuelles des cours ajustés sur la base d'une action actuelle, en fonction des attributions gratuites d'actions intervenues en 1971 et 1973)

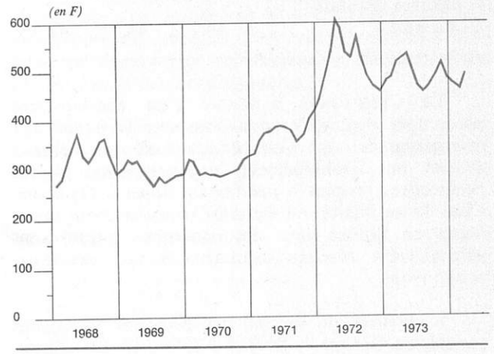

Nous vous avions informés l'an dernier des démarches engagées pour introduire les actions de votre Compagnie à la Bourse de Londres. Ces démarches ont abouti peu après votre Assemblée Générale. Les vicissitudes du système monétaire international et les freins qu'elles suscitent aux échanges de capitaux ont pour une bonne part différé les fruits que l'on peut attendre de cette opération.

Notre Compagnie, qui assume à l'égard des tiers qui se sont associés avec elle dans ses filiales la responsabilité de la direction générale de ces sociétés, se doit de porter une égale attention aux intérêts de ses coassociés et à ceux de ses propres actionnaires. Nous pensons donc qu'il n'est pas inutile de relever ici la concordance que fait apparaître l'analyse des

comptes consolidés dont le détail vous est présenté plus loin : le résultat net consolidé obtenu par le Groupe en 1973 se partage entre la COMPAGNIE BANCAIRE et l'ensemble des tiers qui lui sont associés dans une proportion (42,5 %) presque égale à celle (41,3 %) du partage de la totalité des fonds propres du Groupe.

Cette concordance mérite d'autant plus d'être soulignée qu'elle s'est avérée depuis trois ans relativement peu sensible aux variations de la conjoncture.

Part de la Compagnie Bancaire

	1971	1972	1973
• dans les fonds propres .	42,1 %	41,9 %	41,3 %
• dans les résultats du Groupe	46,7 %	44,8 %	42,5 %

La COMPAGNIE BANCAIRE s'est constamment préoccupée depuis l'origine d'associer le public aux entreprises de son Groupe dès lors que celles-ci avaient un développement, une rentabilité et des perspectives propres à justifier un appel à l'épargne. Cinq de ses filiales ont été ainsi successivement introduites en Bourse dans des conditions qui se sont généralement révélées avantageuses aux nouveaux actionnaires.

Il apparaît aujourd'hui que deux des principales sociétés du Groupe, la SINVIM et LOCABAIL-IMMOBILER, de création plus récente, ont acquis les caractéristiques et obtenu les performances que l'on est en droit d'attendre d'une société cotée. L'une et l'autre ont déposé une demande d'inscription de leurs titres à la Cote de la Bourse de Paris. Nous avons bon espoir que l'instruction de leurs dossiers aboutira prochainement à des conclusions favorables.

LES COMPTES

1. LE BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le bilan arrêté au 31 Décembre 1973 s'établit à plus de 3 873 millions de Francs et marque une progression des actifs sociaux de 40 % depuis la clôture de l'exercice précédent.

L'accroissement des ressources provient pour la plus grande part :

• de l'emprunt obligataire de Février 1973, dont l'émission a porté à près de 1 200 millions de Francs le montant des fonds obligataires dont votre société disposait à la fin de l'exercice,

• de la plus-value dégagée par l'apport à l'U.C.B. d'actions de la C.F.E.C. ; cette plus-value est compensée par la réévaluation des titres de participation inscrits à l'actif du bilan,

• de la centralisation chez la COMPAGNIE BANCAIRE des ressources de trésorerie des différentes sociétés du Groupe, et notamment de la C.F.E.C..

L'encours des crédits financés par votre Compagnie, que ces crédits aient été distribués soit par elle-même, soit par une de ses filiales, dépassait 11 450 millions de Francs au 31 Décembre. La progression de cet encours (+ 11 % en un an) est restée en 1973 inférieure à celle de l'ensemble des concours distribués par le Groupe : le maintien du taux de l'escompte à un niveau inférieur à celui des ressources disponibles sur le marché monétaire a incité les filiales à financer directement auprès des organismes de réescompte la fraction immédiatement mobilisable de leurs crédits à moyen terme réescomptables.

Le fléchissement général du cours des valeurs cotées à la Bourse de Paris enregistré à la fin de l'année 1973 a porté la valeur boursière de la participation que votre Compagnie détient dans LOCABAIL à un niveau inférieur de 5,17 millions de Francs au prix de revient de cette participation. Eu égard au fait que les cours de l'action LOCABAIL cotés durant le mois de Décembre 1973 correspondent à une capitalisation boursière de la société très nettement plus faible que la valeur réelle de son actif net, le Directoire a jugé que la valeur boursière ne pouvait être retenue comme le seul critère d'appréciation de cette participation car l'importance de cette dernière lui confère indéniablement une valeur particulière (votre Compagnie détient 41,2 % des actions de LOCABAIL) et il a estimé qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision couvrant la moins-value constatée. Cette moins-value, au demeurant, n'atteint pas 3 % du total des plus-values potentielles que recèle le reste du portefeuille-titres de la société.

2. LES COMPTES DE RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Les produits bancaires perçus par la société, nets des frais de même nature et des intérêts sur emprunts obligataires, se sont élevés à 93,73 millions de Francs. Ce résultat reproduit à l'identique, ou presque, celui qui avait été enregistré en 1972 : nous nous sommes attachés en effet à reporter sur les filiales une part des avantages que nous a procurés en 1973 notre politique d'emprunts longs à taux fixe.

Les revenus du portefeuille-titres ont progressé de près de 30 % et dépassé 26,84 millions de Francs ; ce montant est composé à concurrence de 20,43 millions de Francs par des dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères.

Ces revenus contribuent pour une part croissante aux profits de la Société et apparaissent comme un élément régulateur de son bénéfice.

Évolution du résultat net de la Compagnie Bancaire

(bénéfice net + dotations aux provisions ayant un caractère de réserves)

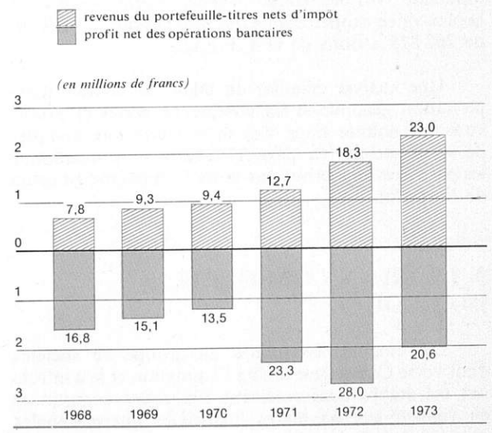

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire de Février 1973, soit 12,38 millions de Francs, ont été intégralement amortis.

Les provisions pour risques ou pour charges futures ont été dotées conformément aux règles habituelles; la provision pour impôt inclut une provision de 1,37 millions de Francs appelée à couvrir l'impôt à payer au cours des exercices ultérieurs sur la partie de la provision pour risques à moyen terme qui devra être progressivement reprise dans le bénéfice imposable.

La hausse des taux d'intérêt a justifié une reprise de 3,37 millions de Francs sur la provision taxée constituée antérieurement au titre du réescompte des encours financés; cette reprise laisse subsister un solde de provision de 5,98 millions de Francs.

Le Directoire a jugé convenable d'effectuer, selon la politique suivie depuis la constitution de la société, une nouvelle dotation de 8,00 millions de Francs à la provision pour éventualités diverses. Cette dotation, qui n'est pas déductible du bénéfice imposable, a élevé le montant de cette provision à 42,00 millions de Francs.

Au total, le bénéfice net de 1973, hors plus-values, a atteint 37 042 509,07 Francs. Ce bénéfice est supérieur de 13 % à celui de l'exercice précédent.

Les plus-values à long terme, nettes d'impôt et de dotations aux provisions pour dépréciation de titres, se sont élevées à 144 965 763,70 Francs; sur ce montant, 141 095 318,20 Francs correspondent à la plus-value exonérée qu'a dégagée l'apport à l'U.C.B. de 267 875 actions de la C.F.E.C..

Une analyse détaillée du bilan, du compte d'exploitation générale et du compte de pertes et profits vous est donnée dans une note jointe aux comptes de votre société (cf. page 17). Cette note mentionne les participations prises par votre Compagnie au cours de l'exercice.

3. LE BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE

Les comptes consolidés du groupe de sociétés dont votre Compagnie assure l'animation et le contrôle ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur sur les places financières internationales et selon les principes mentionnés dans la note qui leur est jointe (cf. page 26).

Le bilan consolidé inscrit pour 31 400 millions de Francs l'ensemble des actifs du Groupe; sur ce total, 28 690 millions de Francs, soit plus des neuf dixièmes, représentent les concours consentis à la clientèle (crédits ou crédits-bail, opération de promotion ou de location immobilière).

Les fonds propres du Groupe, déterminés après répartition des bénéfices de 1973, s'élèvent à 1 805 millions de Francs, dont 1 059 millions de Francs constituent la part qui doit être attribuée aux tiers associés dans les différentes filiales et 746 millions de Francs la part de votre Compagnie.

4. LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le compte de résultats consolidés du Groupe aboutit à un résultat net d'exploitation, après amortissements et provisions pour risques, pour charges futures ou pour impôt, de 255,02 millions de Francs.

Dans ce résultat, la part de l'ensemble des tiers associés dans les filiales est de 146,59 millions de Francs, celle de la COMPAGNIE BANCAIRE de 108,43 millions de Francs. Rapporté à une action, le résultat net consolidé obtenu en 1973 par votre Compagnie ressort à 44,25 Francs.

Ce résultat a été établi sans considération de la part de la société — soit 8,2 millions de Francs — dans les provisions qui ont dû être constituées du fait de la baisse, intervenue en fin d'année, des cours de certaines participations extérieures au Groupe.

La politique financière suivie par la COMPAGNIE BANCAIRE et les politiques commerciales appliquées par ses filiales ont fortement réduit les effets de la hausse des taux d'intérêt; elles ont de ce fait permis de limiter à 11 % pour l'ensemble du Groupe et à 16 % pour la part revenant à la société mère la baisse des résultats enregistrée en 1973 par rapport aux niveaux records atteints l'année précédente.

Évolution du résultat net consolidé rapporté à une action Compagnie Bancaire

(action ajustée sur la base d'une action actuelle, en fonction des attributions gratuites d'actions intervenues en 1971 et 1973)

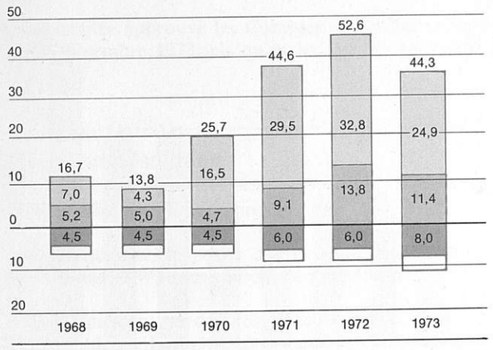

(1) ou aux provisions à caractère de réserves

Analyse par secteur d'activité du résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire en 1973

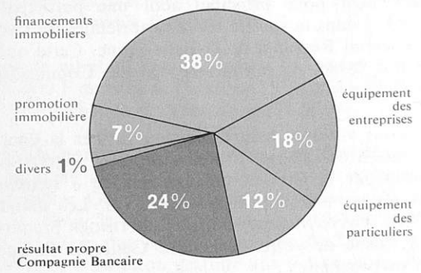

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions soumises à votre Assemblée vous invitent, connaissance prise des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes, à approuver le rapport du Directoire, les comptes de l'exercice 1973 et l'affectation de ses résultats.

Le bénéfice net de l'exercice (37 042 509,07 Francs), les plus-values nettes (144 965 763,70 Francs) et le report à nouveau au 1er Janvier 1973 (432 330,70 Francs) forment un total de 182 440 603,47 Francs.

Le Directoire, avec l'approbation du Conseil de Surveillance, a durant l'exercice porté au compte des réserves provenant de plus-values exonérées, la plus-value de 141 095 318,20 Francs dégagée par l'apport à l'U.C.B. de 267 875 actions de la C.F.E.C..

Nous vous invitons à approuver explicitement cette décision et à fixer ainsi l'affectation du bénéfice qui demeure distribuable :

- 6 125 980,00 Francs, dont 3 860 722,67 Francs provenant des plus-values nettes à long terme, à la réserve légale qui serait ainsi portée à 10 % du capital social,
- 14 000 000,00 de Francs au fonds de prévoyance prévu à l'article 66 des statuts,
- 9 722,83 Francs aux réserves provenant des plus-values exonérées,
- 19 603 136,00 Francs aux actionnaires qui percevraient ainsi 12 251 960,00 Francs au titre d'un premier dividende de 5 % et 7 351 176,00 Francs au titre d'un dividende complémentaire de 3 %,
- 816 797,30 Francs au compte des tantièmes alloués au Conseil de Surveillance.

Le solde, soit 789 649,14 Francs serait porté au compte "report à nouveau".

Si vous approuvez ces propositions, le dividende versé au titre de 1973 sera de 8 Francs par action. Il sera assorti d'un avoir fiscal de 4 Francs qui portera à 12 Francs le revenu global de chacun de vos titres.

Ce dividende sera versé non point le 15 mai, selon la pratique usuelle de la Compagnie, mais le 1er juillet, conformément à la recommandation du Ministre de l'Économie et des Finances.

Les dividendes des sept exercices antérieurs ont tous été fixés à 8 Francs par action, ils ont été également assortis d'un avoir fiscal de 4 Francs, mais le nombre des actions de votre Compagnie est passé, en huit ans, de 900 000 à 2 450 392. Or, tous les titres nouveaux, à l'exception des 178 346 actions émises en 1970 à l'occasion des apports d'actions COFICA, vous ont été attribués gratuitement lors d'incorporations successives de réserves au capital social.

Montant des dividendes distribués
(en millions de francs)

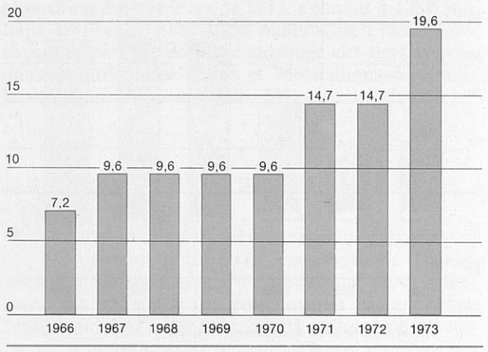

Nous vous invitons à approuver la cession que nous avons faite à la SINVIM de 70 000 actions de la SICAR au prix de 170 Francs chacune. Cette cession, opérée avec l'autorisation de votre Conseil de Surveillance, a permis à la SINVIM de développer son patrimoine locatif : la SICAR est une SICOMI qui a actuellement pour principal actif une participation de 47,5 % dans la société civile propriétaire du Centre Commercial Régional de la Belle-Épine. Cette opération fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Vous voudrez bien également ratifier la cooptation de MM. Pierre MOUSSA et Guy TAITTINGER, appelés par le Conseil de Surveillance à remplacer deux de ses membres démissionnaires. Les mandats de MM. Pierre MOUSSA et Guy TAITTINGER prendront fin à l'issue de votre Assemblée Générale Ordinaire de l'an prochain.

Nous avons pensé opportun de vous proposer la nomination de deux Commissaires aux Comptes suppléants et nous présentons à vos suffrages MM. André REYDEL et Claude CASTEL. Les fonctions que vous voudrez bien leur confier auraient, selon la loi, une durée de six ans.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1973 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de Surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée approuve les Comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1973 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve :

- premièrement, le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1973 présenté par le Directoire,
- deuxièmement, la décision de celui-ci de porter au compte des "Réserves provenant de plus-values exonérées" la plus-value de 141.095.318,20 F dégagée par l'apport à l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BÂTIMENT de 267.875 actions de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT.

Rappel fait :

- que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents ont été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F,
- que le montant des dividendes distribués a été de 9.600.000 F au titre de l'exercice 1970, de 14.702.352 F au titre de chacun des exercices 1971 et 1972,
- que le nombre des actions représentant le capital social a été augmenté d'un tiers par la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1973 qui a élevé le capital social de 183.779.400 F à 245.039.200 F par incorporation de 61.259.800 F de réserves et attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour trois anciennes,

l'Assemblée fixe le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 1973 à 19.603.136 F correspondant à un dividende de 8 F par action; ces dividendes seront assortis d'un avoir fiscal de 4 F par action.

L'Assemblée donne pouvoir au Directoire d'arrêter la date et les conditions de mise en paiement des dividendes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la cession de titres qui fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil de Surveillance de MM. Pierre MOUSSA et Guy TAITTINGER, en remplacement de MM. Pierre de BONVOISIN et Christian de LAVARÈNE, démissionnaires.

Les mandats de MM. Pierre MOUSSA et Guy TAITTINGER prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1974.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme MM. André REYDEL et Claude CASTEL Commissaires aux Comptes suppléants.

Les fonctions de MM. André REYDEL et Claude CASTEL prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1979.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

Compagnie Bancaire
25, avenue Kléber, 75116 Paris, Téléphone 525.25.25

S.N. Imp. Paul Dupont, Clichy

les comptes

2

Les rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1973 de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

La révision des comptes de votre Société à laquelle nous avons procédé, en collaboration avec le Cabinet TOUCHE Ross de Londres, a été effectuée en conformité avec les règles de diligence généralement admises; nos contrôles ont porté en outre sur les Sociétés du Groupe dont les comptes sont consolidés.

Votre Directoire, dans son rapport, fournit une analyse détaillée des comptes de la Société : elle appelle de notre part les commentaires suivants :

1. Les dotations aux provisions comprennent 8 000 000 de F de dotation à la provision pour éventualités diverses (provision taxée);

2. Une reprise de 3 372 200 francs a été effectuée sur la provision pour réescompte complémentaire (provision taxée);

3. Une provision de 1 369 869,52 francs a été constituée pour couvrir l'impôt sur les Sociétés à payer sur la partie de la provision pour risques à moyen terme qui devra être progressivement réincorporée au bénéfice imposable;

4. Les dotations aux amortissements comprennent 12 381 616,41 francs d'amortissement des frais d'émission de l'emprunt obligataire 8,40 % de février 1973.

Nous vous confirmons les prises de participation ou de majorité signalées par votre Directoire (*).

En conclusion, nous estimons pouvoir certifier la régularité et la sincérité :

- du bilan et des comptes de résultats de la COMPAGNIE BANCAIRE au 31 décembre 1973,

· du bilan et du compte de résultats consolidés au 31 décembre 1973 du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE.

Paris, le 4 Avril 1974
Lucien LAUNIAU *Robert MAZARS*
Commissaires aux Comptes inscrits

(*) cf. la note sur le bilan et les comptes (page 17)

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil de Surveillance nous a avisés de l'opération suivante entrant dans le cadre des conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 :

Cession par la COMPAGNIE BANCAIRE à la SINVIM de 70 000 actions de SICAR pour un prix de 11 900 000 francs.

M. de NONNEVILLE, membre du Directoire, est Président de la SINVIM. M. BESSE, Président du Directoire, est administrateur de la SINVIM.

Cette opération n'appelle pas d'observation de notre part.

Les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes, conclues à des conditions normales, visées par l'article 144 de la loi.

Paris, le 30 mars 1974
Lucien LAUNIAU *Robert MAZARS*
Commissaires aux Comptes Inscrits.

Le Bilan et les Comptes de la Compagnie Bancaire

Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1973

ACTIF	*Avant répartition*	*Après répartition*
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	2 609 073,38	2 609 073,38
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		
- Comptes à vue — 51 243 750,26		
- Comptes et prêts à échéance — 65 219 618,50	116 463 368,76	116 463 368,76
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 965 083 461,00	1 965 083 461,00
Crédits à la clientèle - Portefeuille	676 051 414,24	676 051 414,24
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	139 982 730,43	139 982 730,43
Comptes de régularisation et divers	95 162 147,34	95 162 147,34
Débiteurs divers	180 264 395,25	180 264 395,25
Titres de placement	745 000,00	745 000,00
Titres de filiales et participations	686 855 286,81	686 855 286,81
Immobilisations	10 205 222,18	10 205 222,18
total de l'actif	**3 873 422 099,39**	**3 873 422 099,39**

hors bilan

(1) Dont 4 567 675,37 F provenant de Plus-values exonérées ou à long terme.
(2) Dont 141 095 318,20 F provenant de plus-values exonérées affectées à cette réserve par décision du Directoire du 21 mai 1973.

PASSIF	*Avant répartition*	*Après répartition*
Instituts d'Émission, Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		
- Comptes à vue — 123 769 876,91		
- Comptes et emprunts à échéance — 1 527 690 750,00	1 651 460 626,91	1 651 460 626,91
Comptes d'entreprises et divers		
- Comptes à vue — 71 768 554,03		
- Comptes à échéance — 5 050 000,00	76 818 554,03	76 818 554,03
Comptes de particuliers		
- Comptes à échéance	30 396 315,13	30 396 315,13
Comptes de régularisation, provisions et divers	238 398 968,11	258 818 901,41
Créditeurs divers	29 948 965,33	29 948 965,33
Comptes d'opérations sur titres	3 796 850,88	3 796 850,88
Obligations		
- Obligations échangeables 4,50 % 1965 — 15 546 160,00		
- Autres obligations — 1 183 589 500,00	1 199 135 660,00	1 199 135 660,00
Réserves — avant répartition — après répartition		
- Prime d'échange — 19 146 733,40 — 19 146 733,40		
- Prime de fusion — 5 725 511,28 — 5 725 511,28		
- Réserve légale — 18 377 940,00 — 24 503 920,00 (1)		
- Fonds de prévoyance — 64 000 000,00 — 78 000 000,00		
- Réserves provenant de plus-values exonérées — 150 483 301,81 — 150 493 024,64 (2)		
- Réserves plus-values à long terme — 99 348 187,24 — 99 348 187,24	357 081 673,73	377 217 376,56
Capital	245 039 200,00	245 039 200,00
Report à nouveau	432 330,70	789 649,14
Bénéfice net de l'exercice	37 042 509,07	—
Plus values nettes, à long terme ou exonérées, de l'exercice	3 870 445,50	—
total du passif	**3 873 422 099,39**	**3 873 422 099,39**

Valeurs données en pension à recevoir	7 781 950 000,00
Effets escomptés circulant sous endos	887 758 000,00
Engagements par cautions et avals	1 518 832 096,07
Ouvertures de crédits confirmés	28 251 242,80

Compte d'exploitation générale de l'exercice 1973

DEBIT		
Frais bancaires		
- Intérêts versés aux comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	129 988 553,03	
- Charges de Trésorerie	593 281 559,06	
- Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse	5 783 848,32	
- Autres charges bancaires	579 362,78	729 633 323,19
Frais de personnel		6 998 409,81
Impôts et taxes		1 394 206,01
Autres charges d'exploitation		12 165 961,46
Intérêts sur emprunts obligataires		97 671 021,57
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements		
- des immobilisations	86 166,86	
- des frais d'augmentation de capital	510 939,60	
- des primes de remboursement	895 641,06	
- de frais d'émission d'emprunt obligataire	12 381 616,41	13 874 363,93
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		
- Provisions pour créances douteuses	10 721 971,94	
- Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	1 007 600,00	11 729 571,94
Bénéfice d'exploitation		74 807 862,94
total du débit		**948 274 720,85**
CREDIT		
Produits bancaires		
- Intérêts perçus sur les comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	11 511 066,32	
- Produits des opérations de Trésorerie	778 038 573,02	
- Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle	78 714 529,79	
- Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle	17 888 028,75	
- Autres produits bancaires	32 169 297,20	918 321 495,08
Revenus du portefeuille-titres		
- Dividendes soumis au régime fiscal général		
• Sociétés du Groupe	5 948 346,58	
• Autres Sociétés	461 724,00	6 410 070,58
- Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères		
• Sociétés du Groupe	19 919 633,28	
• Autres Sociétés	515 200,20	20 434 833,48
		26 844 904,06
Produits accessoires		2 714 174,11
Reprises de provisions devenues disponibles		
- Reprises de provisions pour créances douteuses	374 247,60	
- Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	19 900,00	394 147,60
total du crédit		**948 274 720,85**

Compte de pertes et profits de l'exercice 1973

DEBIT			
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1972)			2 273 053,00
Pertes sur exercices antérieurs			
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	4 920 917,63		
- Autres pertes sur exercices antérieurs	111 876,03		5 032 793,66
Pertes exceptionnelles			
- Moins-values à Long Terme sur réalisation de titres de filiales et participations	153 628,13		
- Autres moins-values et pertes exceptionnelles	2 513 231,57		2 666 859,70
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation			
- Provision pour investissement	1 968 287,00		
- Provision pour contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1973)	2 590 000,00		
- Provision pour éventualités diverses	8 000 000,00		12 558 287,00
Provisions pour impôt			
- Provision pour impôt sur les Sociétés	25 730 773,17		
- Provision pour impôt sur les Plus-values	681 303,00		26 412 076,17
Plus-values nettes à long terme ou exonérées (1)			144 965 763,70
Bénéfice net de l'exercice			37 042 509,07
total du débit			**230 951 342,30**
CREDIT			
Bénéfice d'exploitation de l'exercice			74 807 862,94
Profits sur exercices antérieurs			164 469,21
Profits exceptionnels			
- Plus-values sur réalisation de titres de filiales et participations			
• à long terme	5 125 479,92		
• exonérées (1)	141 095 318,20	146 220 798,12	
- Autres plus-values		9 891,28	
- Autres profits exceptionnels		2 359 423,46	148 590 112,86
Reprises de provisions utilisées			
- sur créances irrécouvrables		4 591 023,41	
- sur titres		557 873,88	
- sur contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1972)		2 240 000,00	7 388 897,29

(1) Dont plus-value de 141 095 318,20 F affectée à la "Réserve provenant de plus-values exonérées" par décision du Directoire du 21 mai 1973.

total du crédit	**230 951 342,30**

Annexe 1 : portefeuille titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1973

Valeur d'inventaire : 686 855 286,81 F	*Nombre de titres détenus*	*% du capital*		*Valeur d'inventaire*
1 - Sociétés du groupe				
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	400 632	66,77	(1)	**29 245 354,65**
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"	467 918	41,22	(1)	**103 046 865,22**
CETELEM	724 485	69,89	(1)	**144 206 091,53**
COFICA	4 209	0,24		**334 845,37**
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	897 900	30,45	(1)	**259 358 633,33**
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"	267 064	21,37	(1)	**18 840 451,90**
LOCABAIL IMMOBILIER *(Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)*	485 089	24,29		**46 583 634,26**
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "S.E.G.E.C.E."	3 542	70,84		**355 181,00**
SICAR *(Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)*	210 524	52,63		**21 052 400,00**
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET D'INVESTISSEMENTS DE FRANCE "CARDIF"	62 000	62,00		**4 358 600,00**
SOLVEG ET CIE	49 975	24,99		**1 249 375,00**
COFIBAIL AUTO	28 750	57,50		**4 168 750,00**
CIFICA ET CIE	1 245	24,90		**124 500,00**
2 - Autres valeurs Françaises				
COMPAGNIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGEI"	135 136	9,24		**15 000 060,00**
FONCIER INVESTISSEMENT *(SICAV)*	24 000			**6 000 000,00**
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "I.D.I."	20 000	0,60		**2 000 000,00**
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS "SOFICOMI"	10 000	0,67		**1 050 000,00**
BANQUE IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "IMMOBANQUE"	9 000	1,13		**937 500,00**
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS "SOFITEL"	8 362	0,56		**418 100,00**
3 - Valeurs étrangères				
Diverses valeurs				**3 731 051,90**
4 - Sociétés Immobilières				
DIVERSES S.A.I. et S.C.I.				**23 631 806,00**
5 - Divers				
Actions Union de Crédit pour le Bâtiment détenues en tant que Tiers-Souscripteur garant de la faculté d'échange des obligations 4,50 % 1966	10 723	0,36		**804 260,34**
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de Titres ou de participations			(1)	**357 826,31**
Total			(2)	**686 855 286,81**

(1) Compte-tenu d'un amortissement par remploi de plus-values.

(2) Après provisions pour dépréciation de 2 026 920,00 F

Annexe 2 : bilans résumés des cinq derniers exercices *(avant répartition)*

(en millions de Francs)

ACTIF	*31-12-69*	*31-12-70*	*31-12-71*	*31-12-72*	*31-12-73*
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	0,3	7,6	26,9	5,6	**2,6**
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire					
- *Comptes à vue*	2,0	22,1	29,8	77,9	**51,2**
- *Comptes et prêts à échéance*	1,2	1,2	1,2	15,7	**65,2**
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	693,1	895,7	1 365,5	1 455,3	**1 965,1**
Crédits à la clientèle - Portefeuille	182,5	202,1	278,7	445,0	**676,0**
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	78,3	98,1	4,0	41,5	**140,0**
Comptes de régularisation et divers	35,2	46,0	17,8	23,9	**95,2**
Débiteurs divers	32,6	52,9	133,7	204,1	**180,3**
Titres de placement	—	—	—	—	**0,7**
Titres de filiales et participations	213,5	395,3	458,9	479,8	**686,9**
Immobilisations	9,0	9,6	9,6	8,7	**10,2**
total de l'actif	**1 247,7**	**1 730,6**	**2 326,1**	**2 757,5**	**3 873,4**
PASSIF					
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire					
- *Comptes à vue*	122,8	127,5	109,2	14,8	**123,8**
- *Comptes et emprunts à échéance*	296,8	456,6	311,5	452,7	**1 527,7**
Comptes d'entreprises et divers					
- *Comptes à vue*	49,6	64,3	111,9	164,5	**71,8**
- *Comptes à échéance*	135,0	130,6	530,0	525,0	**5,1**
Comptes de particuliers					
- *Comptes à échéance*	0,1	4,7	8,9	18,1	**30,4**
- *Comptes d'épargne régime spécial*	21,6	14,3	6,4	4,8	—
Bons de caisse	10,5	—	—	—	—
Comptes de régularisation, provisions et divers	78,9	96,7	150,1	175,0	**238,4**
Créditeurs divers	8,8	6,8	16,7	17,9	**29,9**
Comptes d'opérations sur titres	—	0,2	0,5	0,4	**3,8**
Obligations échangeables 4,50 % 1965	73,9	72,7	55,2	36,5	**15,5**
Autres obligations	174,5	378,0	614,1	888,4	**1 183,6**
Réserves	128,9	221,1	198,5	227,3	**357,1**
Capital	120,0	137,8	183,8	183,8	**245,0**
Report à nouveau	0,3	0,5	0,3	0,9	**0,4**
Bénéfice net de l'exercice	16,2	17,9	26,5	32,8	**37,0**
Plus-values nettes, à long terme ou exonérées, de l'exercice	9,8	0,9	2,5	14,6	**3,9***
** reliquat sur 145 M, après affectation de 141,1 M aux réserves par décision du Directoire du 21 mai 1973.*					
total du passif	**1 247,7**	**1 730,6**	**2 326,1**	**2 757,5**	**3 873,4**

HORS-BILAN					
Valeurs données en pension à recevoir	3 871,3	5 116,9	8 404,0	7 572,4	**7 782,0**
Effets escomptés circulant sous endos	531,1	350,9	125,6	747,1	**887,8**
Engagements par cautions et avals	743,5	817,8	914,7	1 242,9	**1 518,8**
Ouvertures de crédits confirmés	—	—	—	26,4	**28,3**

Comptes d'exploitation générale résumés des cinq derniers exercices

(en millions de Francs)

DEBIT	*1969*	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*
Frais bancaires					
- *Intérêts versés aux comptes des Banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire*	21,7	48,4	48,4	43,4	**130,0**
- *Charges de Trésorerie*	402,2	484,9	558,8	587,5	**593,3**
- *Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse*	14,3	13,7	38,2	44,8	**5,8**
- *Autres charges bancaires*	0,8	2,0	2,6	18,3	**0,5**
Frais de personnel	2,6	3,6	4,5	6,7	**7,0**
Impôts et taxes	0,2	0,3	0,5	0,6	**1,4**
Autres charges d'exploitation	3,0	4,8	7,5	9,1	**12,1**
Intérêts sur emprunts obligataires	14,9	16,8	41,8	50,4	**97,7**
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	0,7	9,9	10,2	11,7	**13,9**
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	0,9	4,3	2,5	10,2	**11,3**
Bénéfice d'exploitation	36,8	37,5	64,6	76,2	**74,8**
total du débit	**498,1**	**626,2**	**779,6**	**858,9**	**947,8**
CREDIT					
Produits bancaires					
- *Intérêts perçus sur les comptes des Banques et des autres entreprises admises au Marché Monétaire*	11,6	12,7	5,2	2,6	**11,5**
- *Produits des opérations de Trésorerie*	456,8	577,3	722,6	724,2	**778,0**
- *Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle*	—	—	0,4	1,1	**78,7**
- *Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle*	13,1	21,1	24,8	88,0	**17,9**
- *Autres produits bancaires*	6,6	3,6	10,4	20,3	**32,2**
Revenus du portefeuille-titres	10,0	10,5	14,6	20,7	**26,8**
Produits accessoires	—	1,0	1,6	2,0	**2,7**
total du crédit	**498,1**	**626,2**	**779,6**	**858,9**	**947,8**

Comptes de pertes et profits résumés des cinq derniers exercices

(en millions de Francs)

DEBIT	*1969*	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	1,4	0,9	0,9	2,0	**2,3**
Pertes sur exercices antérieurs	0,4	0,4	1,9	3,0	**5,0**
Pertes exceptionnelles	1,0	3,4	—	5,3	**2,7**
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation	3,4	3,0	10,6	12,3	**12,5**
Impôts sur les bénéfices	13,9	12,4	26,3	31,8	**26,4**
Bénéfice net de l'exercice	16,2	17,9	26,5	32,8	**37,0**
Plus-values nettes à long terme et exonérées	9,7	0,9	2,5	14,6	**145,0**
total du débit	**46,0**	**38,9**	**68,7**	**101,8**	**230,9**
CREDIT					
Bénéfice d'exploitation	36,8	37,5	64,6	76,2	**74,8**
Profits sur exercices antérieurs	—	—	—	0,6	**0,1**
Profits exceptionnels	9,2	1,3	3,8	15,9	**148,6**
Reprises de provisions utilisées	—	0,1	0,3	9,1	**7,4**
total du crédit	**46,0**	**38,9**	**68,7**	**101,8**	**230,9**

Annexe 3 : renseignements concernant les filiales et les participations

(Articles 247 et 295 du décret sur les Sociétés Commerciales)

	Capital	*Réserves après répartition*	*% du Capital détenu*	*Valeur d'inventaire des titres détenus*	*Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés*	*Montant des Cautions et Avals fournis par la Société*	*Chiffre d'affaires du dernier Exercice*	*Bénéfice net ou Perte du dernier Exercice*	*Dividendes encaissés au cours du dernier Exercice*
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Compagnie Bancaire.									
A - Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire									
- CETELEM *25, avenue Kléber, Paris 16e*	103 656 800	142 923 096,98	69,89	144 206 091,53	—	—	241 693 927,00	10 574 852,25	5 771 040,00
- Union Française de Banques "U.F.B." *25, avenue Kléber, Paris 16e*	60 000 000	36 500 000,00	66,77	29 245 354,65	—	—	369 805 551,09	8 831 981,90	2 403 968,00
- SICAR *25, avenue Kléber, Paris 16e*	40 000 000	1 248 900,00	52,63	21 052 400,00	—	—	6 559 621,78	4 482 165,34	2 301 207,12
- COFIBAIL AUTO *25, avenue Kléber, Paris 16e*	5 000 000	2 565 389,18	57,50	4 168 750,00	78 000 000,00	—	46 235 609,19	607 123,28	230 000,00
- Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France "CARDIF" *25, avenue Kléber, Paris 16e*	10 000 000	1 980 000,00	62,00	4 358 600,00	—	—	856,00	— 730 293,97	—
B - Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire									
- Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels "LOCABAIL" *25, avenue Kléber, Paris 16e*	113 511 100	7 400 000,00	41,22	103 046 865,22	19 000 000,00	—	786 576 532,80	10 746 851,13	3 495 960,00
- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B." *25, avenue Kléber, Paris 16e*	294 871 200	695 879 228,95(1)	30,45	259 358 633,33	—	1 002 716 466,48	1 824 726 525,96	28 418 018,63	7 325 136,67
- LOCABAIL IMMOBILIER *25, avenue Kléber, Paris 16e*	199 715 100(2)	32 937 445,00	24,29	46 583 634,26	65 219 618,50	—	82 611 715,14	19 380 255,78	3 033 373,75
- Société d'Investissements Immobiliers de France "SINVIM" *25, avenue Kléber, Paris 16e*	125 000 000	89 999 142,41(3)	21,37	18 840 451,90	—	30 000 000,00	59 313 037,83(3)	35 302 305,73(3)	1 273 895,28
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A - Filiales : non reprises au paragraphe 1									
a - Filiales Françaises				2 220 254,00	99 521 182,71	16 853 323,21			—
b - Filiales Étrangères				—	—	—			—
B - Participations : non reprises au paragraphe 1									
a - Participations Françaises				23 332 650,02	51 489 787,23	10 814 197,06			32 826,30
b - Participations Étrangères				3 731 051,90	438 000,00	—			192 244,02
3° Renseignements concernant les sociétés non reprises aux paragraphes 1 et 2				26 710 550,00					785 252,92
Total du portefeuille-titres au 31 décembre 1973				686 855 286,81					

(1) Avant répartition.
(2) Capital porté en avril 1974 à 249 643 800 F par émission en numéraire.

(3) Chiffres consolidés SINVIM et SINVIM CONSTRUCTION.

Annexe 4 : résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133-135 et 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

nature des indications	*1969*	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	120 000 000,00	137 834 600,00	183 779 400,00	183 779 400,00	245 039 200,00
b) Nombre d'actions émises	1 200 000	1 378 346	1 837 794	1 837 794	2 450 392
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
d) Nombre d'obligations échangeables contre des actions	132 034	129 778	98 637	65 250	27 761
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes	493 606 421,30	626 361 729,40	779 380 527,89	858 916 350,06	947 870 253,82
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	37 004 751,34	48 199 058,78	75 636 006,14	99 907 812,17	101 297 774,63
c) Impôts sur les bénéfices	12 792 915,90	12 369 522,00	26 289 171,00	30 240 694,00	25 730 773,17
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions *(1)*	16 228 999,04	17 873 487,24	26 486 634,64	32 843 990,02	37 042 509,07
e) Montant des bénéfices distribués	9 600 000,00	9 600 000,00	14 702 352,00	14 702 352,00	19 603 136,00
f) Dividende versé à chaque action :					
- Avoir fiscal non compris	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
- Avoir fiscal compris	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (2) (3)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	11,30	16,72	20,14	28,43	30,84
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	7,57	8,34	10,81	13,40	15,12
c) Dividende par action ajustée :					
- Avoir fiscal non compris	4,48	4,48	6,00	6,00	8,00
- Avoir fiscal compris	6,72	6,72	9,00	9,00	12,00
4. Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre *(4)*	25	33	39	39	45
b) Montant de la masse salariale	2 234 429,29	3 128 763,33	3 967 154,69	5 696 627,43	5 766 791,29
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	565 744,78	819 002,58	977 613,67	1 504 696,69	1 604 301,62

(1) Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme suivantes : 9 750 935,58 | 932 469,25 | 2 500 626,21 | 14 584 804,57 | 144 965 763,70

(2) *Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :*
- en 1973 : augmentation du capital de 183 779 400 à 245 039 200 F. par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance 1er janvier 1973, pour trois actions détenues.
- en 1971 : augmentation du capital de 137 834 600 à 183 779 400 F par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance 1er janvier 1971 pour trois actions détenues.
- en 1970 : augmentation du capital de 120 000 000 à 137 834 600 F en contre-partie de l'apport en nature d'actions de "COFICA" et de l'absorption de "l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières" (AGE du 30-12-1970). Les actions créées à ce titre portaient jouissance du 1er janvier 1971.

Coefficients d'ajustement:
- pour 1973 ..... coefficient 1
- pour 1972 et 1971 ..... coefficient 0,75
- pour 1970 et 1969 ..... coefficient 0,56

(3) Pour 1970 les calculs par action ont encore été effectués sur la base de 1 200 000 actions, les 178 346 actions nouvelles créées par l'A.G.E. du 30-12-1970 comme indiqué dans le nota (2) ci-dessus étant jouissance du 1-1-1971.

(4) *Nombre de salariés :* à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

Note sur le bilan et sur les comptes de résultats de la Compagnie Bancaire

• *Le bilan*

Exception faite de l'inscription d'un poste nouveau "Titres de Placement" à l'ACTIF, la présentation du Bilan au 31 décembre 1973 est strictement identique à celle de l'année précédente.

Les méthodes d'évaluation des créances et des dettes et de détermination des résultats n'ont également fait l'objet d'aucune modification.

Au 31 décembre 1973, la valeur comptable des actifs, gérés ou possédés par la Compagnie Bancaire,
s'élevait à un montant total de ..... **F 12 533 159 611,81**
en augmentation de ..... F 1 456 127 744,37
par rapport au total du 31 décembre 1972

L'inventaire de ces actifs et leur regroupement en fonction de leur objet et dans l'ordre de leur inscription au Bilan, permet de les répartir en cinq grandes catégories :

1 - Les disponibilités ..... **F 119 072 442,14**
- en caisse, instituts d'émission, trésor public, comptes courants postaux ..... F 2 609 073,38
- en banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire ..... F 116 463 368,76

2 - L'encours, en capital, des concours apportés aux Filiales et à la clientèle du Groupe ..... **F 11 450 825 605,67**
constitué par :

a) *les crédits nourris*, comptabilisés aux rubriques :
- Bons du trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme ... F 1 965 083 461,00
- Crédits à la clientèle-portefeuille ..... F 676 051 414,24
- Crédits à la clientèle-comptes débiteurs ..... F 139 982 730,43
déduction faite de ..... F 33 179 107,68
de provisions destinées à couvrir le risque des créances douteuses incluses pour ..... F 34 133 221,45
dans cette catégorie,
pour un total s'élevant à ..... F 2 781 117 605,67

b) *les crédits mobilisés*, inscrits Hors-Bilan aux rubriques :
- Valeurs données en pension à recevoir ..... F 7 781 950 000,00
- Effets escomptés circulant sous endos ..... F 887 758 000,00
pour un total s'élevant à ..... F 8 669 708 000,00

3 - Les créances diverses ..... **F 275 426 542,59**
représentant :

a) *les comptes de régularisation* et divers ..... F 95 162 147,34
- produits à recevoir ..... F 82 704 078,58
- charges payées d'avance ..... F 3 979 470,41
- effets à l'encaissement ..... F 902 886,07
- divers comptes de régularisation ..... F 7 575 712,28

b) *les débiteurs divers* ..... F 180 264 395,25
dont la majeure partie continue de représenter des avances d'actionnaires consenties à des Sociétés du Groupe.

4 - Le portefeuille-titres, qui fait l'objet des annexes 1 et 3 ..... **F 687 600 286,81**
et qui se décompose en :

a) *titres de placement* (nouveau poste) ..... F 745 000,00

b) *titres de filiales et participations* ..... F 686 855 286,81
montant égal à la valeur d'acquisition de ces titres ..... F 717 966 615,22
déduction faite de :
- F 2 026 920,00 de provisions pour dépréciation et de
- F 29 084 408,41 d'amortissements en remploi de plus-values.
La valeur nette comptable du Portefeuille-Titres ..... F 687 600 286,81
comparée à celle du 31 décembre 1972 qui était égale à ..... F 479 808 133,91
fait apparaître une augmentation de ..... F 207 792 152,90
Cette augmentation provient :
- d'une part,
à concurrence de ..... F 141 095 318,20
des conséquences de l'échange de 267 875 actions C.F.E.C. contre 321 450 actions U.C.B., effectué à raison de 6 actions nouvelles U.C.B. pour 5 actions C.F.E.C., à la suite de la réalisation de l'offre publique d'échange lancée par l'U.C.B. en novembre 1972 et ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de cette Société le 5 mars 1973.
- d'autre part,
pour le complément, c'est-à-dire ..... F 66 696 834,70
de l'excédent des investissements nouveaux sur les mouvements en sens contraire de l'exercice, soit ..... F 67 126 660,82
montant duquel il y a lieu de déduire celui de l'accroissement en 1973 du solde des provisions pour dépréciation en fin d'exercice .... F 429 826,12

à reporter **F 12 532 924 877,21**

report **F 12 532 924 877,21**

Parmi ces investissements nouveaux, ceux qui ont eu pour conséquence d'assurer à votre Société une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des Sociétés concernées se sont élevés au total à ..... F 4 891 545,74
et ont été constitués par les acquisitions ou souscriptions suivantes :

62 000 actions de 100 F, émises à 120 F libérées de 1/2, de la Cie d'Assurances et d'Investissements de France CARDIF, soit 62 % du capital.

2 000 parts de 100 F, de la Société pour l'Étude et la Réalisation du Centre Commercial Régional de Marne la Vallée et ses annexes "SEC MARNE", soit 40 % du capital.

100 parts de 10 F, de la Société Immobilière du Centre Commercial de Rouen Grand Mare "SICGRAM", soit 10 % du capital.

680 actions de 100 F, de la Société d'Informatique et de Systèmes "SIS", soit 17 % du capital.

2 040 actions de 100 F, de la Société d'Exploitation de Systèmes Informatiques "SIS EXPLOITATION", soit 29,14 % du capital.

550 parts de 100 F, de la Société Immobilière du Centre Commercial de la Bourse à Marseille "SICMAR", soit 55 % du capital.

190 parts de 100 F, de la Société Civile Immobilière du Front du Lac "SIFRO", soit 95 % du capital.

95 parts de 100 F, de la Société Immobilière du Centre Commercial de METZ-BORNY "S.I.C.C. BORNY", soit 95 % du capital.

90 parts de 100 F, de la Société Civile pour l'Étude et l'Aménagement du Centre d'Affaires Régional de Rungis - Immeubles Sud "SECAR 4 Immeubles Sud", soit 90 % du capital.

20 parts de 100 F, de la Société Civile ECHAT 9, soit 20 % du capital.

11 678 actions de 50 F Lux, de la Société ALPHANUMERIC EUROPE, soit 29,20 % du capital.

157 680 actions de 50 F Lux, de la Société PHOTOCOMPOSITION SERVICES EUROPE, soit 29,20 % du capital.

875 actions de 100 F, de la Société ALPHANUMERIC FRANCE, soit 29,17 % du capital.

22 373 actions de 100 F, de la Société d'Études pour la Restauration, l'Hôtellerie et le Commerce sur les Autoroutes Urbaines "SERHCAU", soit 89,50 % du capital.

D'autre part, le montant restant à libérer sur les Titres de Filiales et Participations, soit F 14 618 690,00 enregistrés Hors-Bilan, concerne essentiellement les actions LOCABAIL-IMMOBILIER, CARDIF, UNIFIBAN et UNINTER qui n'ont été libérées que de moitié.

5 - Les immobilisations ..... **F 234 734,60**
représentent la valeur comptable nette du matériel, du mobilier, des installations et d'un droit au bail, déduction faite de F 746 518,22 d'amortissements.

La différence en moins avec la somme inscrite au Bilan ..... F 10 205 222,18
soit ..... F 9 970 487,58
correspond au montant des primes d'émission restant à amortir sur les titres des emprunts obligataires :
- 7 % novembre 1968 - 8,75 % juillet 1971
- 8,75 % novembre 1970 - 8,40 % février 1973
émis à un prix inférieur à leur valeur nominale.

Les primes de remboursement représentant le supplément, par rapport à leur valeur nominale, qui sera réglé lors du remboursement de ces obligations, figurent par ailleurs pour F 8 449 860, dans les comptes de régularisation du PASSIF.

Total des actifs au Bilan du 31 décembre 1973 ..... **F 12 533 159 611,81**

Le financement des Actifs était assuré, à cette date par :

• Des ressources en provenance des tiers
c'est-à-dire fournies par :

1) *Les instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire*

a) comptes à vue et comptes à échéance au Bilan ..... F 1 651 460 626,91
b) mobilisations sous forme de mises en pension ..... F 7 781 950 000,00
c) mobilisations sous forme de remises à l'escompte ..... F 887 758 000,00
(ces deux dernières catégories d'opérations étant enregistrées hors-bilan) **F 10 321 168 626,91**

Les ressources apportées par des Sociétés du Groupe entrant dans le total pour ..... F 1 473 755 951,35
il en résulte que les recours au Marché Monétaire et aux Organismes Bancaires s'élevaient à ..... F 8 847 412 675,56
c'est-à-dire à un montant sensiblement équivalent à celui de l'année précédente qui, déterminé dans les mêmes conditions, atteignait .... F 8 772 213 604,49

2) *Les comptes*

a) d'Entreprises et divers ..... F 76 818 554,03
comptes à vue et comptes à échéance des Sociétés du Groupe non admises au Marché Monétaire.

à reporter F 76 818 554,03 **F 10 321 168 626,91**

report F 76 818 554,03 **F 10 321 168 626,91**

b) de particuliers ..... F 30 396 315,13
comptes bloqués par le Personnel du Groupe, dans le cadre d'une des options offertes par l'accord d'intéressement.

c) de régularisation, provisions et divers ..... F 238 398 968,11
Il s'agit notamment :
- de charges courantes d'exploitation à régler, pour ..... F 163 969 000,00
- des provisions pour éventualités diverses, participation, investissements, risques Moyen Terme ..... F 55 965 000,00
- des primes à verser aux porteurs d'obligations et dont il a été question plus haut ..... F 8 450 000,00
- du solde du réescompte comptable à la date de clôture de l'exercice (c'est-à-dire la différence entre les produits et les charges postérieures à cette date, calculés aussi bien sur les effets en portefeuille que sur ceux négociés à cette date). F 8 346 000,00

Comme l'an dernier, ce réescompte comptable a été pratiqué à des taux tenant compte d'une majoration possible, en 1974, du coût des opérations en cours conclues à des conditions fermes.

d) de créditeurs divers et d'opérations sur titres ..... F 33 745 816,21
constitués essentiellement par les sommes provisionnées, au titre des intérêts courus à la clôture de l'exercice, sur les six emprunts obligataires en cours et celles restant dues aux Agents de Change.

F **379 359 653,48**

3) *Les emprunts obligataires* ..... **F 1 199 135 660,00**

a) obligations échangeables 4 1/2 mai 1965 ..... F 15 546 160,00

b) obligations de type classique :
- 7 % novembre 1968 ..... F 138 588 000,00
- 8,75 % novembre 1970 ..... F 177 372 000,00
- 8,75 % juillet 1971 ..... F 229 422 500,00
- 8,25 % décembre 1972 ..... F 294 528 000,00
- 8,40 % février 1973 ..... F 343 679 000,00
F 1 183 589 500,00

Le plan d'amortissement contractuel de cette dette obligataire est le suivant :

reliquat échu	F 13 856 940	report	F 362 060 660	report	F 839 312 160
1974	F 62 711 720	1979	F 86 120 000	1984	F 77 666 000
1975	F 63 143 000	1980	F 93 192 500	1985	F 84 235 000
1976	F 68 337 500	1981	F 100 852 500	1986	F 91 357 500
1977	F 73 961 000	1982	F 109 146 500	1987	F 68 263 000
1978	F 80 050 500	1983	F 87 940 000	1988	F 38 302 000
à reporter	F 362 060 660	à reporter	F 839 312 160	Total	F 1 199 135 660

Total des dettes à l'égard des tiers et des divers comptes de régularisation et de provisions ..... **F 11 899 663 940,39**

• Des ressources propres
représentées par :

1) *Les réserves* ..... F 357 081 673,73
montant égal à celui figurant sur le Bilan, avant répartition des résultats au 31 décembre 1972 ..... F 227 324 592,66

lequel a été :

- d'une part, majoré

a) de l'affectation des résultats de l'exercice 1973
- au fonds de prévoyance ..... F 18 000 000,00
- à la réserve provenant de plus-values à long terme ..... F 14 119 469,60
- à la réserve provenant de plus-values exonérées ..... F 465 334,97

b) des encaissements de primes sur 37 283 obligations 4 1/2 1965 présentées à l'échange et sur la cession des actions correspondant à 173 obligations amorties non présentées à l'échange ..... F 17 336 758,30

c) de l'affectation de plus-values comptables exonérées conformément à une décision prise par le Directoire le 21 mai 1973, à l'issue de la réalisation définitive de l'opération d'échange des actions C.F.E.C. contre des actions de l'U.C.B. ..... F 141 095 318,20

ce qui l'a élevé ainsi à ..... F 418 341 473,73

à reporter F 418 341 473,73 F 357 081 673,73 **F 11 899 663 940,39**

	report	F	418 341 473,73	F	357 081 673,73 **F 11 899 663 940,39**
- d'autre part, réduit					
de l'incorporation au capital, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1973 d'une somme prélevée sur :					
- les primes d'apport à hauteur de	F	11 924 900,00			
- les primes de fusion à hauteur de	F	11 772 800,00			
- les primes d'échange à hauteur de	F	37 562 100,00			
soit un total de prélèvements de			F	61 259 800,00	
le montant des réserves se trouvant ainsi ramené, à la fin de l'exercice 1973 à			F	357 081 673,73	
2) *Le capital*				F	245 039 200,00
dont le montant au 31 décembre 1972			F	183 779 400,00	
a été, pour des raisons exposées ci-dessus, augmenté de			F	61 259 800,00	
lors de la réalisation de l'incorporation de réserves qui a permis la distribution d'une action nouvelle gratuite, créée jouissance 1er janvier 1973, pour 3 actions anciennes possédées.					
3) *Le report à nouveau*					
(celui de l'exercice 1972)				F	432 330,70
4) *Le bénéfice net de l'exploitation de l'exercice*				F	37 042 509,07
en augmentation, en valeur absolue de			F	4 198 519,05	
ou de 13 % en valeur relative sur celui de l'exercice précédent qui était de			F	32 843 990,02	
5) *Des plus-values nettes, à long terme ou exonérées*					
pour un montant de				F	3 870 445,50
représentant :					
- le montant net comptabilisé au titre de l'exercice, soit			F	144 965 763,70	
sous déduction de la somme de			F	141 095 318,20	
affectée aux réserves en cours d'exercice					
soit un total de				F	643 466 159,00
dont il y a lieu de déduire le montant non encore amorti des primes d'émission des obligations, inscrit au Bilan, pour				F	9 970 487,58
afin d'obtenir **l'actif net comptable** au Bilan avant répartition, du 31 décembre 1973					**F 633 495 671,42**
ce qui portait le total des **ressources utilisées** à cette date à					**F 12 533 159 611,81**

• *Les comptes de résultats*

La présentation de ces comptes est identique à celle de l'exercice précédent. Elle reste conforme aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques.

A. - Le compte d'exploitation

1) *Les produits bancaires et les produits accessoires perçus*				
se sont élevés à			F	921 035 669,19
leur augmentation, en valeur absolue par rapport à 1972, est donc de	F	82 858 017,76		
et, en valeur relative, inférieure à 10 %.				
2) *Les frais bancaires et les intérêts sur emprunts obligataires supportés*				
le total de ces éléments, qui représente le coût des ressources utilisées au refinancement des concours distribués, s'est élevé à			F	827 304 344,76
soit par rapport à 1972, une augmentation de 11 % en valeur relative, supérieure à celle des produits, et de	F	82 972 075,87		
en valeur absolue.				
L'excédent des produits bancaires sur les charges supportées, ressort ainsi pour l'exercice à			F	93 731 324,43
montant identique à celui enregistré au cours de l'exercice précédent (F 93 845 382,54).				
3) *Les revenus du portefeuille-titres*				
se sont élevés pour l'exercice à			F	26 844 904,06
l'augmentation	F	6 106 205,43		
ou 30 %, en valeur relative, est la même, en valeur absolue, que celle constatée l'an dernier par rapport à l'exercice 1971.				
Elle provient exclusivement des revenus de Titres de Filiales. Les conséquences de l'échange des actions C.F.E.C. contre des actions U.C.B. entrent en ligne de compte pour plus de la moitié du montant de cette augmentation, le nombre de titres détenus s'étant accru de 1/5 pour des dividendes unitaires identiques.				
Sur le total des recettes ci-dessus, soit			F	**120 576 228,49**
		à reporter	F	**120 576 228,49**

		report	F	**120 576 228,49**
ont été imputés :				
4) *Les dépenses courantes de gestion*				
- frais de personnel	F	6 998 409,81		
- impôts et taxes	F	1 394 206,01		
- autres charges d'exploitation	F	12 165 961,46		
dont la total			F	20 558 577,28
est supérieur de 25 % à celui de l'exercice précédent.				
Une fraction importante de cet accroissement résulte des dépenses à caractère exceptionnel entraînées par l'introduction des actions de la Compagnie Bancaire à la Bourse de Londres.				
5) *Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements*			F	13 874 363,93
se comparant au montant de F 11 729 004,36 de l'année précédente et s'appliquant à l'amortissement intégral des frais d'émission de l'emprunt obligataire 8,40 % février 1973 à hauteur de F 12 381 616,41, des frais d'augmentation de capital pour F 510 939,60, des primes de remboursement et des immobilisations pour le solde.				
6) *L'excédent des dotations de l'exercice aux comptes de provisions, sur les annulations de provisions devenues disponibles*, c'est-à-dire		F	11 729 571,94	
—		F	394 147,60	
			F	11 335 424,34
soit un total d'imputations de				**F 45 768 365,55**
qui fait ressortir le **bénéfice brut d'exploitation** à				**F 74 807 862,94**

B. - Le compte de pertes et profits

a) *les profits*				
1) sur exercices antérieurs			F	164 469,21
Il s'agit de différences constatées, par rapport aux provisions créées en 1972, sur les encaissements effectifs de produits ou les règlements effectifs de charges intervenues en 1973.				
2) exceptionnels			F	148 590 112,86
représentent essentiellement des plus-values comptabilisées, notamment à l'occasion de l'échange des actions C.F.E.C. contre des actions U.C.B. dont il a été question, et quelques profits occasionnels.				
3) excédent des provisions pour dépréciation et des provisions individualisées pour risques créées antérieurement, sur les pertes effectivement subies en 1973 sur des créances ou sur des titres			F	227 979,66
				F 148 982 561,73
				F 223 790 424,67
b) *les pertes*				
1) complément par rapport à la provision créée lors de l'exercice précédent, de la contribution nette effective au fonds de péréquation de l'intéressement aux résultats de 1972, versée en 1973 aux bénéficiaires			F	33 053,00
2) sur exercice antérieur				
charges d'intérêts ou compléments de charges diverses concernant l'exercice 1972			F	111 876,03
3) diverses moins-values et pertes exceptionnelles			F	2 666 859,70
concernant, outre diverses moins-values consécutives à des réalisations de titres, et pour 50 % du total, la régularisation du solde de la charge fiscale à régler en 3 ans, consécutive à la consolidation des provisions forfaitaires pour risque moyen terme créées antérieurement.				
4) les dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation,				
• pour investissement	F	1 968 287,00		
• pour contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (au titre de l'exercice 1973)	F	2 590 000,00		
• pour éventualités diverses	F	8 000 000,00		
représentent ensemble			F	12 588 287,00
montant sensiblement équivalent à celui de 1972 qui s'était élevé à F 12 553 982,00.				
5) la provision pour impôt sur les Sociétés et sur les plus-values			F	26 412 076,17
contre F 30 240 694,00 l'exercice précédent.				
La réduction constatée cette année - en dépit des résultats d'exploitation plus élevés que l'an dernier - est due au fait que l'augmentation des résultats provient de revenus du Portefeuille-Titres jouissant d'un régime fiscal d'imposition particulier.				
				F 41 782 151,90
La balance de ce compte présente donc un solde, positif, de profits de				**F 182 008 272,77**
les plus-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice, qui s'analysent comme représentatives des gains ou des valorisations en capital étant incluses dans ce solde global, pour				**F 144 965 763,70**
Il en résulte que,				
le bénéfice net d'exploitation de l'exercice s'élève à				**F 37 042 509,07**
et qu'il est supérieur de près de 13 % à celui de l'exercice précédent dont le montant était égal à F 32 843 990,02.				

Le Bilan et les Comptes consolidés du Groupe

Bilans consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Caisse, Instituts d'Émission, Trésor Public Comptes courants postaux, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	904	1 669	**1 669**
• Comptes à vue	753	1 374	**1 479**
• Comptes et prêts à échéance	151	295	**190**
Concours à la clientèle	20 590	24 497	**28 690**
a) Crédits			
• Immobiliers	14 299	16 602	**19 396**
• A l'équipement des entreprises	2 275	2 581	**3 063**
• A l'équipement des ménages	2 302	3 246	**3 625**
b) Crédit-bail et location			
• Matériels donnés en crédit-bail	1 169	1 329	**1 715**
• Immeubles donnés en location ou en crédit-bail	298	456	**600**
c) Participation à des opérations de promotion immobilière	247	283	**291**
Comptes de régularisation et débiteurs divers	385	374	**548**
Titres de participation	134	137	**142**
Immobilisations	269	314	**351**
Total	**22 282**	**26 991**	**31 400**
HORS BILAN			

Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

	1969	1970	1971	1972	1973
Résultat brut d'exploitation	140 895	255 026	460 158	558 950	486 679
moins impôts	*63 691*	*124 333*	*226 171*	*271 715*	*231 655*
Résultat net d'exploitation	77 204	130 693	233 987	287 235	255 024
moins part des tiers	*47 822*	*75 813*	*124 761*	*158 417*	*146 590*
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire* *(hors plus-values)*	**29 382**	**54 880**	**109 226**	**128 818**	**108 434**
soit par action actuelle	*13,78 F*	*25,72 F*	*44,57 F*	*52,57 F*	*44,25 F*
* Part de la Compagnie Bancaire dans les plus-values ou moins-values dégagées	8 481	582	2 611	12 114	— 8 041

(après répartition, en millions de francs)

PASSIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Instituts d'Émission, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	16 860	20 120	**23 378**
• Comptes à vue	3	5	**21**
• Comptes et emprunts à échéance	16 857	20 115	**23 357**
Comptes d'entreprises, de particuliers & divers	2 211	2 943	**3 153**
• Comptes à vue	153	289	**226**
• Comptes et emprunts à échéance	57	103	**78**
• Fonds de répartition C.F.E.C.	2 001	2 551	**2 849**
Comptes de régularisation et créditeurs divers	1 160	1 328	**1 745**
Emprunts obligataires	746	1 015	**1 319**
Fonds propres	1 305	1 585	**1 805**
• Part des tiers dans les fonds propres des filiales	756	921	**1 059**
• Part de la COMPAGNIE BANCAIRE	549	664	**746**
Total	**22 282**	**26 991**	**31 400**
Engagements à terme de la C.F.E.C.	13 677	16 558	18 677
Engagements par cautions et avals	651	766	1 343
Ouvertures de crédits confirmés	2 411	3 564	4 193

OPINION DES RÉVISEURS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A notre avis, les comptes consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1973 et les notes annexes (pages 23 à 28) ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils expriment de façon régulière et sincère la situation et les résultats eu Groupe.

TOUCHE ROSS et C°
Chartered Accountants

Robert MAZARS
Commissaire aux Comptes

Note sur les comptes consolidés

1 - Le champ de la consolidation.

Les Sociétés dont les comptes sont consolidés sont celles pour lesquelles la COMPAGNIE BANCAIRE assume à l'égard des tiers la responsabilité de la Direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales (Cf. ci-après la liste des principales Sociétés du Groupe). Toutes ces Sociétés ont fait l'objet d'une consolidation intégrale.

2 - Les principes comptables.

a - Le réescompte comptable.

Les recettes relatives aux opérations de financement des ventes à tempérament (CETELEM, COFICA, et pour partie U.F.B.) font l'objet d'un réescompte comptable : à l'ouverture du crédit sont inscrits à l'actif du bilan le total des versements dûs par le client, au crédit du compte d'exploitation la totalité des agios prévus au contrat. Dans les résultats d'un exercice clos avant le remboursement intégral du crédit, il convient de ne prendre en compte que les agios relatifs à l'encours des capitaux dûs pendant cet exercice : on effectue donc un réescompte en extournant les agios comptabilisés par avance. Le montant de ce réescompte est déduit du montant des actifs inscrits à l'actif du bilan.

Les opérations qui par l'escompte d'effets donnent lieu à un règlement par avance soit des agios versés par la clientèle, soit des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits, font également l'objet de réescomptes comptables; le solde de ces réescomptes est inscrit dans les comptes de régularisation.

Tous les réescomptes comptables sont calculés en fonction du taux effectif des opérations concernées.

b - Les résultats financiers des Sociétés de crédit-bail.

Les résultats des Sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier sont établis en fonction des amortissements financiers calculés sur la base d'un taux de rendement des capitaux engagés constant pendant la durée du contrat.

Pour LOCABAIL, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir — et intervient très généralement — en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé, sous réserve toutefois d'un abattement de 10 % pour tenir compte des cas dans lesquels le locataire ne lève pas l'option d'achat dont il bénéficie.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue par la Société qui comptabilise le produit de la vente des matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat. En effet, pour probable que soit celui-ci, les valeurs résiduelles ne constituent pas juridiquement une créance qui puisse être escomptée.

c - Les provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques et les amortissements exceptionnels.

Les dotations à ces provisions (pour éventualités diverses, pour fluctuations des taux de refinancement, pour investissement) et les amortissements exceptionnels sont réintégrés dans les résultats.

d - Les tantièmes.

Les tantièmes attribués aux Conseils d'Administration sont considérés comme une charge et non comme un emploi du bénéfice car ils provoquent une réduction de l'actif net qui constitue l'assiette des droits de tous les actionnaires.

e - La provision pour impôt.

Les aménagements effectués modifient l'évaluation du résultat brut du Groupe. Pour que le résultat net publié donne une image correcte du profit réalisé, il est tenu compte des aménagements opérés dans le calcul de la provision pour impôt.

3 - Remarques sur le bilan consolidé.

a - Concours à la clientèle.

Figurent dans ce poste du bilan les principaux actifs productifs.

Les montants des crédits en cours sont obtenus, pour chacun des grands secteurs d'intervention du Groupe, en ajoutant aux montants inscrits dans les bilans des Sociétés les divers éléments figurant au hors-bilan (effets circulant sous endos, valeurs données en pension à recevoir).

Ces montants incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées, pour l'essentiel, par les mises de fonds de la SINVIM dans les Sociétés de construction et par diverses participations de Sociétés du Groupe dans le financement des Centres commerciaux dont la SEGECE contrôle la réalisation.

b - Immobilisations.

Sont inscrites à ce poste les immobilisations nécessaires à l'activité du Groupe et notamment les immeubles de bureaux possédés par les diverses Sociétés immobilières dont les comptes sont consolidés.

c - Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire.

Sont regroupées dans ce poste du passif toutes les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques et des organismes de réescompte et celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire ou emprunte sur le marché des devises : ces ressources sont, pour une grande part, comptabilisées dans les engagements hors-bilan des différentes Sociétés concernées.

d - Fonds propres.

Les fonds propres inscrits dans les comptes des différentes Sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net dues aux aménagements résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Les fonds propres du Groupe ont été diminués d'une provision, calculée au taux forfaitaire de 25 %, pour l'impôt qui sera payé par la SINVIM du fait des distributions de ses réserves spéciales constituées en franchise d'impôt.

Ont été inclus dans les fonds propres du Groupe au 31 décembre 1973 les dividendes que la COMPAGNIE BANCAIRE recevra de ses filiales du fait de la répartition de leurs bénéfices de l'exercice 1973.

Liste des principales Sociétés consolidées

- Compagnie Bancaire
- Union Française de Banques "U.F.B."
- Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels "LOCABAIL"
- CETELEM (Crédit à l'Équipement des Ménages)
- COFICA
- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B."
- Compagnie Française d'Épargne et de Crédit "C.F.E.C."
- Locabail Immobilier
- Société d'Investissements Immobiliers de France "SINVIM"
- Société Immobilière de Construction et Aménagement du Centre de Rungis "SICAR"
- Solveg et Cie
- Société d'Étude et de Gestion des Centres d'Équipement "SEGECE"
- Compagnie Financière Kléber

Les Bilans et les Comptes résumés des Filiales

Union Française de Banques

bilans résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-21-73
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, C.C.P.	53,9	39,0	62,2	**82,9**
Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire :				
- *Comptes à vue*	39,9	155,9	287,2	**327,2**
- *Comptes et prêts à échéance*	0,5	—	—	**—**
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	82,2	62,0	3,1	**34,1**
Crédits à la clientèle-Portefeuille :				
- *Crédits à court terme*	70,2	93,4	48,9	**75,6**
- *Crédits à moyen terme*	21,8	3,8	77,2	**107,1**
- *Crédits à long terme*	—	—	—	**1,0**
Crédits à la clientèle Comptes débiteurs	33,8	54,5	27,5	**32,7**
Comptes de régularisation et divers.	34,9	34,6	46,9	**48,2**
Débiteurs divers	86,8	82,9	94,1	**106,5**
Débiteurs par acceptations	8,4	7,6	3,7	**—**
Titres de placement :				
- *Titres de placement autres que fonds d'État, bons et obligations*	2,3	2,7	3,7	**1,5**
Titres de filiales et participations	1,0	1,0	1,1	**4,7**
Immobilisations	36,5	40,4	58,0	**63,6**
total de l'actif	472,2	577,8	713,6	**885,1**

PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Instituts d'émission, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire :				
- *Comptes à vue*	49,9	94,6	134,9	**404,1**
- *Comptes et emprunts à échéance*	—	67,0	67,0	**67,0**
Comptes d'entreprises et divers :				
- *Comptes à vue*	79,5	93,3	181,9	**77,8**
- *Comptes à échéance*	69,9	3,1	4,2	**12,4**
Comptes de particuliers :				
- *Comptes à vue*	22,7	28,5	35,4	**42,8**
- *Comptes à échéance*	1,1	2,4	3,2	**2,6**
Comptes de régularisation, provisions et divers	148,5	159,9	136,3	**167,9**
Créditeurs divers	13,1	35,1	50,5	**9,0**
Acceptations à payer	8,4	7,5	3,7	**—**
Réserves	25,2	30,2	37,6	**32,6**
Capital	45,0	45,0	45,0	**60,0**
Report à nouveau	0,1	0,1	0,1	**0,1**
Bénéfice de l'exercice	8,8	11,1	13,8	**8,8**
total du passif	472,2	577,8	713,6	**885,1**

HORS BILAN	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 726,5	2 165,9	2 524,4	**2 701,6**
Cautions et avals pour le compte de la clientèle	13,5	17,5	16,4	**19,6**
Ouvertures de crédits confirmés	227,1	180,6	252,3	**267,2**
Autres engagements	40,8	37,7	20,6	**2,6**

comptes résumés d'exploitation générale et de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972	1973
Frais bancaires et divers	173,3	176,0	195,9	**280,2**
Charges d'exploitation	36,7	46,5	56,2	**66,9**
dont :				
- *(Frais de personnel)*			(26,1)	**(30,0)**
- *(Impôts et taxes)*			(6,4)	**(7,9)**
- *(Autres charges d'exploitation)*			(23,7)	**(29,0)**
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	0,3	0,4	0,5	**3,0**
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	5,6	7,3	11,9	**7,0**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0,1	0,6	1,3	**2,2**
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	0,8	1,6	16,1	**2,4**
Charge exceptionnelle Fonds de Commerce COFICA	—	4,5	—	**—**
Impôt sur les Sociétés	9,5	16,9	28,7	**5,3**
Bénéfice de l'exercice	8,8	11,1	13,8	**8,8**
total du débit	235,1	264,9	324,4	**375,8**

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973
Produits bancaires et divers	235,1	264,9	324,4	**375,8**
dont :				
- *(Intérêts perçus sur les comptes de banque)*			(1,9)	**(3,2)**
- *(Produits des opérations de trésorerie)*			(8,8)	**(11,6)**
- *(Produits perçus sur crédits consentis à la cliéntèle)*			(310,2)	**(355,9)**
- *(Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle)*			(2,9)	**(0,3)**
- *(Autres produits)*			(0,6)	**(2,6)**
- *(Reprise de provision pour participation des salariés)*			(—)	**(2,2)**
total du crédit	235,1	264,9	324,4	**375,8**

LOCABAIL ET LOCABAIL-AUTOMOBILE

bilans résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Caisse, Banques et Chéques postaux	0,1	29,9	47,4	**79,4**
Clients et débiteurs divers	13,0	17,7	18,0	**20,6**
T.V.A. à récupérer	135,0	152,1	51,6	**11,1**
Comptes d'intéressés libres	0,2	0,3	0,9	**2,2**
Immobilisations en location	897,3	1 087,4	1 210,9	**1 459,4**
Portefeuille titres	0,3	2,5	0,8	**0,9**
Comptes d'ordre	10,4	12,0	12,9	**19,6**
Immobilisations à l'usage de l'établissement	0,2	0,3	0,5	**0,5**
total de l'actif	1 056,5	1 302,2	1 343,0	**1 593,7**

PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Banques	134,3	223,3	311,2	**384,4**
Autres intermédiaires	—	20,0	20,0	**10,0**
Clients et créditeurs divers	10,1	6,6	6,5	**8,3**
Fournisseurs	1,6	0,3	4,6	**4,0**
Comptes d'intéressés libres	41,2	—	—	**—**
Comptes d'intéressés bloqués	113,2	5,4	5,4	**3,0**
Crédits bancaires à moyen terme	552,0	804,5	763,1	**952,3**
Comptes d'ordre	8,3	33,5	14,7	**12,3**
Provisions	0,7	1,8	4,2	**5,1**
Primes d'apport, de fusion, d'émission	110,8	118,8	82,8	**82,8**
Réserves	2,2	2,9	3,2	**6,6**
Report à nouveau	0,1	0,1	0,1	**0,1**
Capital	73,7	75,7	113,5	**113,5**
Bénéfice au 31 décembre	8,3	9,3	13,7	**11,3**
total du passif	1 056,5	1 302,2	1 343,0	**1 593,7**

comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972	1973
Taxe sur le chiffre d'affaires	93,4	132,2	158,0	**159,6**
Dotations aux comptes d'amortissements des immobilisations destinées à la location	294,1	439,3	540,2	**632,4**
Provision créances douteuses	3,0	7,7	10,0	**7,6**
Frais financiers	75,6	90,0	84,6	**111,7**
Frais généraux	18,0	24,6	25,8	**29,9**
Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions	3,5	1,1	1,7	**0,6**
Provision pour investissement	0,3	0,5	0,6	**0,9**
Contribution au fonds de péréquation de l'intéressement	0,3	0,5	1,4	**1,9**
Provision pour impôt sur les Sociétés	8,1	7,6	15,2	**11,0**
Moins-values à court terme et divers	—	5,8	5,7	**3,1**
Bénéfice de l'exercice	8,3	9,3	13,7	**11,3**
total du débit	504,6	718,6	856,9	**970,0**

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973
Loyers encaissés T.T.C.	500,2	708,0	845,0	**958,0**
Produits divers	1,9	1,3	1,6	**2,2**
Produits financiers	—	1,2	—	**0,7**
Indemnités et profits divers	2,5	8,1	10,3	**0,1**
total du crédit	504,6	718,6	856,9	**970,0**

CETELEM

bilans résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Chèques postaux et caisse	2,2	0,1	1,9	**2,3**	Banques	28,5	29,3	56,6	**47,2**
Banques et correspondants	2,3	7,0	24,2	**41,0**	Créditeurs divers	51,7	51,1	53,2	**61,4**
Portefeuille-effets	6,8	0,8	1,0	**0,8**	Mobilisation	770,3	892,7	982,5	**1 120,5**
Acheteurs	993,1	1 163,4	1 271,6	**1 377,6**	Comptes d'ordre et provisions diverses	137,9	148,4	164,8	**185,0**
Débiteurs divers	29,8	31,3	42,0	**51,6**	Compte bloqué	14,5	—	—	—
Mobilier-matériel	1,3	1,5	1,8	**2,4**	Capital	45,0	103,7	103,7	**103,7**
Portefeuille-titres	0,3	109,9	109,8	**110,7**	Réserves	34,1	119,5	136,1	**141,0**
Immobilisations	8,4	9,6	11,8	**12,3**	Profits de l'exercice	10,1	15,2	13,5	**10,6**
Comptes d'ordre	56,2	46,3	46,3	**70,7**	Plus-values disponibles	8,3	10,0	—	—
total de l'actif	1 100,4	1 369,9	1 510,4	**1 669,4**	**total du passif**	1 100,4	1 369,9	1 510,4	**1 669,4**

					HORS BILAN Engagements par cautions et avals	—	—	—	**52,1**

comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972	1973	CRÉDIT	1970	1971	1972	1973
Agios débiteurs	66,5	71,3	64,6	**101,0**	Produits bruts	164,3	194,3	199,4	**239,5**
Frais généraux :					Revenu du portefeuille-titres	—	—	—	**4,2**
- *Frais de personnel*	30,3	36,2	42 3	**53,8**	Plus-values à long terme	9,3	10,0	0,1	—
- *Charges fiscales d'exploitation*	5,0	5,4	6,2	**7,2**	Bénéfices sur exercices antérieurs	0,2	0,1	0,5	**2,1**
- *Autres frais généraux*	26,5	35,4	42,5	**52,1**					
Dotation aux amortissements	0,6	1,5	0,7	**1,1**					
Dotation aux provisions	13,5	10,9	11,1	**11,1**					
Participation des salariés	—	0,8	1,3	**1,1**					
Dotation à la provision pour investissement	—	0,8	1,3	**1,0**					
Provision pour participation des salariés	—	—	1,2	**0,5**					
Impôt sur plus-values à long terme	0,9	—	—	—					
Impôt sur les sociétés	12,1	16,9	15,3	**6,3**					
Profits de l'exercice	10,1	15,2	13,5	**10,6**					
Plus-values disponibles	8,3	10,0	—	—					
total du débit	173,8	204,4	200,0	**245,8**	**total du crédit**	173,8	204,4	200,0	**245,8**

CETELEM-COFICA

bilans consolidés au 31 décembre

(après répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73	PASSIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Caisse, C.C.P., banques	21,2	50,2	**57,7**	Banques	32,9	65,0	**51,0**
Crédits à la clientèle	2 316,1	2 315,4	**2 556,8**	Comptes d'ordre et créditeurs divers	337,1	369,4	**409,8**
Comptes d'ordre et débiteurs divers	68,7	82,5	**99,1**	Emprunts et mobilisation	1 847,7	1 816,3	**2 054,3**
Titres de participation	4,3	5,4	**7,0**	Fonds propres :			
Immobilisations d'exploitation	58,0	65,3	**71,4**	- *fonds propres du CETELEM*	*245,5*	*251,7*	**254,6**
				- *plus-values de consolidation*	*2,1*	*12,7*	**18,5**
				- *part des tiers dans les fonds propres de COFICA*	*3,0*	*3,7*	**3,8**
total de l'actif	**2 468,3**	**2 518,8**	**2 792,0**	**total du passif**	**2 468,3**	**2 518,8**	**2 792,0**

résultats consolidés

(en millions de francs)

	1971		1972		1973	
Recettes brutes par société						
- CETELEM		194,3		199,4		**239,5**
- COFICA		148,9		153,5		**188,5**
Solde des pertes et profits sur exercice antérieur ou à caractère spécial		0,9		3,0		**2,8**
Revenu du portefeuille-titres CETELEM		—		—		**4,2**
Total des recettes		344,1		355,9		**435,0**
Déduction des dividendes reçus de COFICA (afférents à l'exercice précédent)		—		—		**— 4,2**
		344,1		355,9		**430,8**
Intérêts et agios débiteurs consolidés		157,0		133,2		**184,7**
Produit brut d'exploitation		187,1		222,7		**246,1**
- *Frais de personnel*	*63,4*		*68,3*		*86,8*	
- *Charges fiscales d'exploitation*	*12,0*		*11,9*		*13,4*	
- *Autres frais généraux*	*52,9*		*65,0*		*80,8*	
		128,3		145,2		**181,0**
Bénéfice brut		58,8		77,5		**65,1**
- *Intéressement*	*0,8*		*1,3*		*1,5*	
- *Dotation aux amortissements et provisions pour risques reconnus*	*15,0*		*24,1*		*27,2*	
- *Provision pour intéressement*	—		*1,5*		*1,4*	
- *Impôt sur les sociétés*	*17,0*		*20,6*		*16,9*	
		32,8		47,5		**47,0**
Résultat net consolidé CETELEM-COFICA		**26,0**		**30,0**		**18,1**
Bénéfice net consolidé du CETELEM (hors part des tiers)		**25,7**		**29,6**		17,8
Plus-values à long terme ou exonérées		17,7		—		—

COFICA

bilans résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Caisses, Banques, Chèques postaux	3,9	14,1	24,1	**14,4**
Portefeuille effets	45,8	59,9	72,2	**72,4**
Acheteurs	1 109,8	1 092,2	978,0	**1 091,4**
Débiteurs divers	43,6	11,2	13,0	**20,3**
Portefeuille titres	16,2	5,8	6,7	**7,5**
Comptes d'ordre et divers	3,9	6,6	7,2	**11,2**
Immobilisations	15,1	18,4	16,6	**15,4**
total de l'actif	1 238,3	1 208,2	1 117,8	**1 232,6**

PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Banques	17,8	3,6	8,4	**3,7**
Créditeurs divers	11,3	8,4	25,5	**26,7**
Mobilisations de crédits	994,4	953,6	833,8	**928,8**
Comptes d'ordre et divers	78,4	92,1	86,5	**97,5**
Provisions diverses	37,4	34,2	33,5	**35,0**
Avances bloquées	12,0	1,5	—	**5,0**
Réserves	8,0	10,3	28,1	**39,1**
Capital	78,9	86,6	86,6	**86,6**
Report à nouveau	0,1	0,1	0,1	—
Bénéfice de l'exercice	—	*(1)* 17,8	15,3	**10,2**
total du passif	1 238,3	1 208,2	1 117,8	**1 232,6**

HORS BILAN				
Effets escomptés circulant sous endos	4,8	3,3	1,9	**1,3**
Engagements par cautions et avals.	0,5	0,4	0,9	**11,1**

comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972	1973
Agios débiteurs	106,5	85,6	68,6	**83,7**
Frais généraux	53,8	49,8	54,1	**68,0**
Dotation aux amortissements	2,6	2,5	2,1	**2,0**
Dotation aux provisions	14,5	1,7	10,3	**13,0**
Dotation à la provision pour investissement	—	—	—	**0,3**
Provision pour participation des salariés	—	—	0,4	**0,9**
Impôt sur les bénéfices	—	0,6	5,3	**10,7**
Bénéfice de l'exercice	—	*(1)* 17,8	15,3	**10,2**
(1) dont 7,7 de plus values nettes à long terme ou exonérées.				
total du débit	177,4	158,0	156,1	**188,8**

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973
Produits bruts	175,6	148,1	148,6	**165,8**
Produits divers	1,1	9,1	5,2	**22,6**
Bénéfices sur exercices antérieurs	0,7	0,8	2,3	**0,4**
total du crédit	177,4	158,0	156,1	**188,8**

Compagnie Française d'Epargne et de Crédit

bilans résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Valeurs immobilisées (amortissements déduits)	8,9	12,0	13,1	**4,8**
Portefeuille-titres (amortissements et provisions déduits)	23,6	23,1	23,2	**20,9**
Débiteurs par attribution de crédits	647,1	539,6	478,1	**803,8**
Prêts Épargne-Logement	16,6	20,3	22,1	**22,4**
Débiteurs divers	104,0	599,1	585,5	**375,5**
Comptes de régularisation	19,4	30,7	42,9	**72,4**
Banques, Chèques postaux et Caisse	1 065,8	1 201,5	1 897,9	**2 166,9**
total de l'actif	1 885,4	2 426,3	3 062,8	**3 466,7**

PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Capital	81,3	101,6	127,0	**127,0**
Réserves	47,2	57,2	57,3	**87,9**
Report à nouveau	—	—	—	**0,2**
Fonds de répartition général	1 480,5	1 973,8	2 523,6	**2 821,4**
Fonds de répartition Épargne-Logement	28,2	26,9	27,3	**27,5**
Créditeurs divers	208,8	216,9	266,4	**332,1**
Comptes de régularisation	8,5	13,7	16,8	**13,4**
Bénéfice de l'exercice	30,9	36,2	44,4	**54,6**
Plus-values à long terme ou exonérées	—	—	—	**2,6**
total du passif	1 885,4	2 426,3	3 062,8	**3 466,7**

HORS BILAN				
Contrats en cours	13 316,6	15 641,8	18 393,7	**21 020,2**
Engagements de Crédit-Bail mobilier	—	—	0,2	**0,2**

HORS BILAN	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Engagements à terme différé	11 253,2	13 676,9	16 557,7	**18 672,7**
Contrats attribués	2 063,4	1 964,9	1 836,0	**2 347,5**
	13 316,6	15 641,8	18 393,7	**21 020,2**
Engagements de Crédit-Bail mobilier	—	—	0,2	**0,2**

comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972	1973
Frais de production	11,6	11,3	13,5	**16,5**
Taxes sur le Chiffre d'affaires	0,9	1,0	0,8	**1,0**
Frais Généraux divers :				
- *Dépenses de personnel*	21,4	30,6	31,4	**37,3**
- *Impôts et taxes*	1,0	1,0	2,8	**3,6**
- *Publicité*	0,8	0,6	0,8	**1,1**
- *Frais financiers*	2,6	3,2	3,4	**4,3**
- *Autres Frais généraux*	12,2	17,1	21,6	**31,4**
- *Loyers Crédit-Bail mobilier*	—	—	0,2	**0,2**
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements :				
- *Ordinaires*	0,4	0,7	1,2	**1,1**
- *Exceptionnels (frais d'augmentation de capital)*	0,7	2,5	3,1	—
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions :				
- *Pour créances douteuses et litigieuses*	—	—	1,3	**0,9**
- *Pour risques afférents aux crédits à moyen et long terme*	3,8	4,4	—	**1,8**
- *Pour dépréciation du portefeuille-titres*	—	—	0,1	—
- *Pour éventualités diverses*	6,5	—	—	**26,2**
- *Pour contribution au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe*	—	2,9	3,5	**8,1**
- *Pour investissement*	2,1	2,6	3,3	**3,7**
- *Pour fluctuation de production*	6,1	6,3	5,9	**5,8**
- *Spéciale pour impôts (Arrêté Ministériel du 22.09.1972)*	—	—	6,2	—
Contribution au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe	2,1	2,6	3,3	**4,2**
Pertes sur exercices antérieurs ou exceptionnelles	2,2	0,3	0,1	**0,2**
Impôt sur les bénéfices	39,3	43,8	56,6	**87,4**
Bénéfice net	30,9	36,2	44,4	**54,6**
Plus-values nettes	—	—	—	**2,6**
total du débit	144,6	167,1	203,5	**292,0**

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973
Frais de gestion encaissés	60,9	63,1	58,8	**58,3**
Produits financiers et divers	83,4	104,0	141,7	**226,7**
Profits sur exercices antérieurs ou exceptionnels	0,3	—	2,9	**4,2**
Plus-values à long terme ou exonérées	—	—	0,1	**2,8**
total du crédit	144,6	167,1	203,5	**292,0**

Union de Crédit pour le Bâtiment

bilans résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Banques, chèques postaux	251,2	321,4	656,3	**443,0**
Portefeuille-effets :				
- Portefeuille nourri (Marché Hypothécaire exclu)	642,2	571,0	970,3	**194,4**
- Encours des crédits éligibles au Marché Hypothécaire	2 279,9	2 901,1	3 588,9	**4 406,8**
Clients et débiteurs divers (provisions déduites)	256,1	278,5	360,2	**560,5**
Portefeuille-titres (amortissements et provisions déduits)	20,6	28,2	28,2	**748,4**
Comptes d'ordre et divers	0,2	0,2	0,3	**2,5**
Immobilisations (amortissements déduits)	12,8	9,1	13,7	**15,2**
total de l'actif	3 463,0	4 109,5	5 617,9	**6 370,8**

PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Banques	122,0	531,5	542,3	**244,5**
Clients et créditeurs divers	900,9	634,8	1 205,3	**720,9**
Mobilisation de crédits Marché Hypothécaire	2 172,4	2 635,7	3 532,1	**4 363,3**
Comptes d'ordre et divers	18,2	19,7	12,5	**4,7**
Emprunt-obligations échangeables 4 1/2 % 1966	84,0	76,9	39,6	**21,4**
Réserves	46,7	61,8	79,6	**692,4**
Capital	100,0	100,0	150,0	**294,9**
Report à nouveau	0,6	0,5	0,2	**0,2**
Bénéfice de l'exercice	17,2	48,0	54,3	**28,0**
Plus-values à long terme ou exonérées	1,0	0,6	2,0	**0,5**
total du passif	3 463,0	4 109,5	5 617,9	**6 370,8**

HORS BILAN				
Valeurs données en pension à recevoir	3 788,3	6 991,4	6 975,8	**9 028,0**
Effets de mobilisation circulant sous endos	4 458,6	3 224,5	4 261,8	**4 790,8**
Engagements par ouvertures de crédits	1 823,8	2 265,3	3 372,9	**3 979,7**
Engagements par cautions et avals	416,8	601,2	681,9	**1 230,6**

comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972	1973
Intérêts et commissions réglés	888,6	994,3	1 124,5	**1 526,5**
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées	4,4	5,4	5,6	**5,8**
Frais de personnel	28,4	37,2	56,6	**74,4**
Impôts et taxes	3,0	4,0	5,2	**8,2**
Autres charges d'exploitation	41,0	59,8	72,1	**82,9**
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements :				
- Ordinaires	0,5	1,2	2,0	**1,8**
- Exceptionnels	—	—	6,7	**2,0**
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions :				
- Pour créances douteuses et litigieuses	2,1	9,5	18,8	**144,8**
- Pour risques afférents aux crédits à moyen et long terme	1,9	6,7	8,6	**—**
- Pour dépréciation du portefeuille-titres	0,1	—	0,1	**—**
- Pour éventualités diverses	—	*(1)* 10,0	*(1)* 22,0	**40,0**
- Pour contribution au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe	—	4,4	6,8	**0,6**
- Pour investissement	0,5	1,2	4,8	**5,2**
Contribution au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe	0,5	1,2	4,8	**6,0**
Pertes sur exercices antérieurs et exceptionnelles	3,0	1,0	1,2	**2,6**
Impôt sur les bénéfices	18,4	63,2	80,6	**2,5**
Bénéfice net	17,2	48,0	54,3	**27,9**
Plus-values nettes	1,0	0,6	2,1	**0,5**
(1) affectées à des risques.				
total du débit	1 010,6	1 247,7	1 476,8	**1 931,7**

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973
Intérêts et commissions perçus	1 000,0	1 238,0	1 457,3	**1 824,7**
Revenus du portefeuille-titres	2,1	1,3	1,3	**11,1**
Produits accessoires	0,6	1,0	0,7	**0,7**
Taxes sur le chiffre d'affaires perçues	4,4	5,5	5,7	**5,8**
Reprises de provisions devenues sans objet :				
- Pour créances douteuses et litigieuses	1,7	0,6	4,5	**24,4**
- Pour éventualités diverses (provisions taxées et affectées à des risques)	—	—	—	**50,0**
Profits sur exercices antérieurs et exceptionnels	0,8	0,7	5,1	**14,4**
Plus-values à long terme ou exonérées	1,0	0,6	2,2	**0,6**
total du crédit	1 010,6	1 247,7	1 476,8	**1 931,7**

U.C.B.-C.F.E.C.

bilan consolidé au 31 décembre 1973

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF		
Caisse, institut d'émission, banques		
- Comptes à vue	*1 062,9*	
- Comptes et prêts à échéance	*1 607,0*	
		2 669,9
Concours à la clientèle		
- Crédits immobiliers	*13 390,5*	
- Participation à des opérations de promotion immobilière	*9,0*	
		19 399,5
Débiteurs divers		339,6
Comptes de régularisation		82,4
Titres de participation		50,8
Immobilisations		18,9
total de l'actif		**22 561,1**

PASSIF		
Institut d'émission, banques		
- Comptes à vue	*186,9*	
- Comptes et emprunts à échéance	*18 182,2*	
		18 369,1
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers		
- Comptes à vue	*120,9*	
- Comptes et emprunts à échéance	*24,6*	
- Fonds de répartition C.F.E.C.	*2 848,9*	
		2 994,4
Créditeurs divers		80,5
Provisions		57,4
Comptes de régularisation		341,7
Emprunt obligataire		21,4
Intérêts hors groupe U.C.B./C.F.E.C.		1,7
Fonds propres consolidés de l'U.C.B.		
- Capital	*294.8*	
- Réserves et provisions ayant le caractère de réserves	*785,2*	
A déduire :		
- Survaleur de consolidation sur titres C.F.E.C. (1)	*— 460,7*	
		619,3
Bénéfice net de l'exercice		
- Intérêts minoritaires C.F.E.C.	*0,3*	
- Bénéfice net consolidé de l'U.C.B.	*75,3*	
		75,6
total du passif		**22 561,1**

HORS BILAN	U.C.B.	C.F.E.C.
Engagements par ouvertures de crédits	3 979,7	
Engagements par cautions et avals	1 230,6	
Montants à libérer sur titres et participations	2,7	
Engagements de crédit-bail mobilier	1,9	0,2
Engagements à terme différés		18 672,7
Contrats de crédit différé attribués		2 347,5

(1) La valeur des titres C.F.E.C. déterminée au cours moyen boursier de 590,00 F, retenu lors de l'échange, dégage une survaleur de 460,7 millions de F par rapport aux fonds propres.

résultats consolidés de l'exercice 1973

(en millions de francs)

Produits bruts (hors taxes) :			
- U.C.B.	1 826,6		
- C.F.E.C.	218,3		
		+ 2 044,9	
(Plus-values à long terme ou exonérées)			+ (3,3)
Frais financiers		— 1 460,9	
Frais généraux		— 259,4	
Bénéfice brut		+ **324,6**	
Dotations aux comptes d'amortissements :			
- amortissements normaux d'actifs	3,0		
- amortissements de frais exceptionnels	2,0		
		— 5,0	
Dotations nettes aux comptes de provisions pour risques reconnus		— 86,9	
Pertes et profits exceptionnels		+ 4,4	
Provision pour impôts		— 89,6	— (0,2)
Résultat net consolidé (avant dotations aux provisions à caractère de réserves)		+ **147,5**	+ **(3,1)**
dont intérêts minoritaires C.F.E.C. (0,60 %)	0,5		—
et part U.C.B.	147,0		(3,1)
Nombre d'actions constituant le capital social : 2 948 712			
soit par action		**49,86 F**	**(1,05 F)**
Dotations aux provisions à caractère de réserves :			
- provision pour éventualités diverses (taxée)	66,2		
- provision pour investissement	8,9		
		— 75,1	
Bénéfice net consolidé au bilan		+ **72,4**	**(3,1)**
dont intérêts minoritaires C.F.E.C. (0,60 %)	0,3		—
et bénéfice net consolidé de l'U.C.B. au bilan	72,1		(3,1)

SINVIM et SINVIM CONSTRUCTION(1)

bilans consolidés résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72 consolidé	31-12-73 consolidé
Immobilisations :				
- *Immeubles en exploitation (valeur nette)*	4,8	8,3	8,2	**15,3**
- *Immobilisations d'exploitation (valeur nette)*	0,2	0,4	0,7	**0,8**
Autres valeurs immobilisées :				
- *Avances à des Sociétés Immobilières du Groupe*	9,7	3,8	3,5	**3,5**
- *Autres avances à plus d'un an*	0,3	0,2	22,3	**38,9**
- *Dépôts et cautionnements*	—	1,6	1,4	**1,7**
- *Participations à des Sociétés Immobilières locatives (valeur nette)*	0,4	0,4	0,4	**0,4**
- *Titres de participation (valeur nette)*	13,3	13,2	11,9	**26,6**
Valeurs d'exploitation :				
- *Participations à des opérations immobilières en cours*	199,8	234,0	237,0	**201,7**
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :				
- *Sociétés Immobilières*	49,9	54,0	60,5	**49,6**
- *Débiteurs divers*	1,3	5,0	3,7	**4,4**
- *Comptes de régularisation Actif*	0,2	0,2	1,0	**1,7**
- *Avances à court terme*	6,6	8,1	3,6	**3,6**
- *Effets à recevoir*	0,5	0,3	—	**—**
- *Banques et Chèques postaux*	—	—	—	**22,9**
total de l'actif	287,0	329,5	354,2	**371,1**

PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72 consolidé	31-12-73 consolidé
Capital propre et réserves :				
- *Capital*	125,0	125,0	125,0	**125,0**
- *Réserve légale*	3,1	3,9	4,8	**5,9**
- *Réserve spéciale de plus-values à long terme*	1,8	2,2	2,1	**1,3**
- *Plus-values à réinvestir*	16,7	6,7	3,8	**—**
- *Plus-values réinvesties*	12,7	34,1	—	**—**
- *Réserve spéciale profits de construction*	—	—	43,7	**57,4**
Report à nouveau	0,9	0,9	—	**—**
Intérêts hors groupe	—	—	—	**—**
Produits en attente de distribution	—	—	—	**2,5**
Provisions	27,3	26,5	25,2	**23,6**
Dettes à long et moyen terme	30,9	52,1	67,8	**59,0**
Dettes à court terme :				
- *Sociétés Immobilières*	18,5	25,2	45,8	**49,2**
- *Emprunts à moins d'un an*	20,4	31,9	2,8	**2,6**
- *Créditeurs divers*	2,4	1,6	6,7	**6,9**
- *Comptes de régularisation Passif*	2,0	3,8	4,2	**2,4**
- *Banques*	9,6	1,5	—	**—**
Résultats de l'exercice	15,7	17,3	22,3	**35,3**
A déduire plus-values réinvesties au cours de l'exercice	—	— 3,2	—	**—**
total du passif	287,0	329,5	354,2	**371,1**

HORS BILAN				
Engagements de réinvestir	67,4	39,6	6,9	**—**
Engagements de garantie	123,7	93,9	97,3	**109,3**
Engagements de reprise d'appartements anciens	1,1	0,4	0,4	**—**
Engagements par cautions et avals donnés	33,9	30,7	55,9	**81,2**
Engagements par cautions et avals reçus	—	—	—	**31,5**
Congés payés courus (estimation)	0,2	—	—	**—**

(1) SINVIM seule avant 1972, année de constitution de la SINVIM CONSTRUCTION.

comptes résumés d'exploitation générale et de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972 consolidé	1973 consolidé
Frais Généraux	9,8	12,9	15,2	**17,5**
Frais Financiers	6,8	6,9	6,6	**4,3**
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées	0,5	1,0	—	**—**
Dotations aux comptes d'amortissements	0,2	0,2	0,3	**0,4**
Pertes sur exercices antérieurs et diverses	4,3	—	0,1	**0,3**
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe	—	—	—	**0,3**
Dotations aux comptes de provisions	2,1	0,5	1,3	**1,6**
Provision pour impôt sur les Sociétés	0,7	0,2	4,2	**8,0**
Dotation au compte plus-values à réinvestir	2,9	5,5	—	**—**
Résultats de l'exercice	15,7	17,3	22,3	**35,3**
A déduire plus-values réinvesties au cours de l'exercice	—	— 3,2	—	**—**
total du débit	43,0	41,3	50,0	**67,7**

CRÉDIT	1970	1971	1972 consolidé	1973 consolidé
Produits des opérations immobilières	28,0	26,6	37,6	**45,7**
Produits des opérations locatives	0,5	0,8	0,5	**0,7**
Commissions de garantie	2,4	3,3	2,4	**2,5**
Honoraires de gestion et divers	2,4	4,8	6,7	**12,9**
Produits financiers et divers	2,3	0,7	1,9	**5,9**
Taxes sur le chiffre d'affaires facturées	0,5	1,0	—	**—**
Profits sur exercices antérieurs et divers	4,0	0,3	0,6	**—**
Provisions non utilisées	—	0,2	—	**—**
Plus-values à long terme	—	1,3	0,3	**—**
Profits comptables dégagées sur plus-values réinvesties	2,9	2,3	—	**—**
total du crédit	43,0	41,3	50,0	**67,7**

LOCABAIL IMMOBILIER

bilans résumés

(avant répartition, en millions de francs)

ACTIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Caisse et banques	0,9	2,2	17,5	**3,4**
Clients et débiteurs divers	0,9	0,9	6,5	**6,6**
Actionnaires capital non appelé	—	—	—	**26,9**
Taxes sur le chiffre d'affaires	9,1	5,3	9,2	**9,0**
Immobilisations en Crédit-Bail (amortissements déduits)	116,6	200,3	329,1	**422,1**
Immobilisations en location simple (amortissements déduits)	1,9	15,0	32,2	**63,7**
Immobilisations en cours	26,8	9,3	21,7	**32,4**
Mobilier et matériel	—	—	—	**0,1**
total de l'actif	156,2	233,0	416,2	**564,2**

PASSIF	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73
Banques	10,1	42,3	39,2	**35,1**
Clients et créditeurs divers	0,3	0,4	7,7	**6,2**
Retenues de garanties à payer	2,2	1,7	2,7	**9,8**
Comptes de régularisation	2,4	1,8	7,7	**10,0**
Provision Art. 64 Loi du 24.12.69	0,9	2,9	6,2	**8,8**
Crédits à long terme	30,0	54,1	137,8	**146,9**
Emprunts obligataires	—	—	50,0	**98,3**
Capital	100,0	112,4	138,3	**199,7**
Primes et réserves	4,6	7,1	12,6	**30,0**
Bénéfices	5,7	10,3	14,0	**19,4**
total du passif	156,2	233,0	416,2	**564,2**

comptes résumés d'exploitation générale et de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972	1973
Amortissements et provisions afférents aux immobilisations	6,4	11,9	19,3	**23,8**
Frais généraux afférents aux immobilisations en location	0,3	0,4	0,9	**1,8**
Frais financiers	3,2	5,5	13,7	**21,5**
T.V.A. payée	4,0	6,7	12,2	**12,3**
Autres frais généraux	1,2	2,3	2,8	**3,7**
Amortissements divers	—	—	0,1	**0,1**
Bénéfice net	5,7	10,3	14,0	**19,4**
total du débit	20,8	37,1	63,0	**82,6**

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973
Loyers encaissés H.T.	16,8	30,4	50,6	**70,1**
T.V.A. encaissée	4,0	6,7	12,2	**12,3**
Produits financiers	—	—	0,2	**0,2**
total du crédit	20,8	37,1	63,0	**82,6**

Compagnie Bancaire
25 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone 525.25.25

S.N. Imp. Paul Dupont, Clichy

le groupe

3

le groupe

Compagnie Bancaire
25 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone 525.25.25

Le Groupe

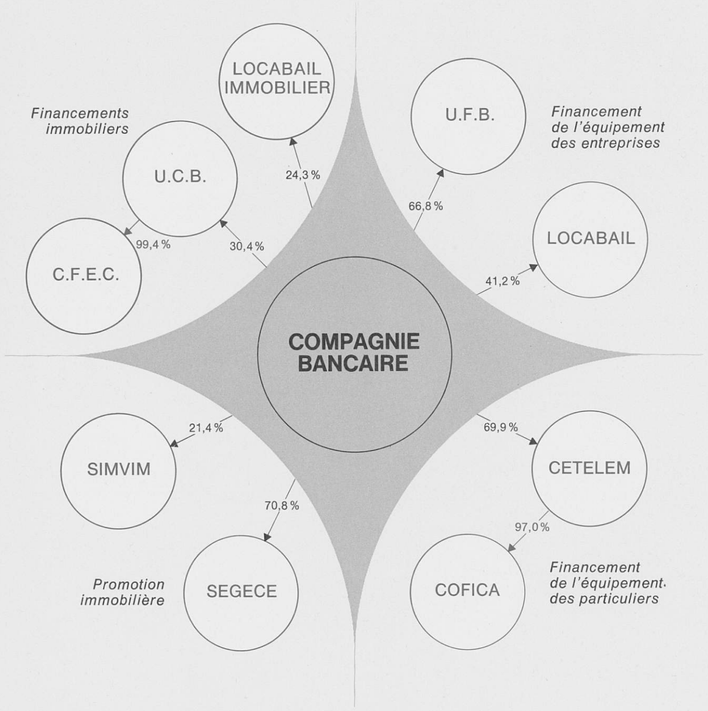

Cet organigramme ne fait mention que des principales sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire qui comprend, en outre, plus de soixante sociétés ou organismes divers.

LE GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

En 1973, les Sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire ont poursuivi leur développement dans une situation marquée par une hausse très importante des taux d'intérêt et par les mesures qui avaient été prises dès 1972 par les Autorités Monétaires pour freiner le développement des crédits distribués par les banques ou les établissements financiers, mais qui ont été progressivement rendues plus rigoureuses au cours de l'année.

Le montant des concours à la clientèle consentis par l'ensemble des sociétés du Groupe s'est élevé à 15,0 milliards de francs, soit 10 % de plus que le niveau atteint en 1972.

Le montant des opérations en cours a progressé de 17 % pendant l'année 1973; il approchait au 31 décembre 28,7 milliards de francs. Ces développements de l'activité du Groupe, opérés dans le strict respect des limites de la réglementation, ont été rendus possibles par les opérations financières effectuées par diverses sociétés du Groupe.

Montant des crédits distribués
(en milliards de francs)

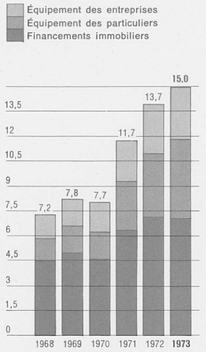

Répartition des crédits distribués
(en % du total)

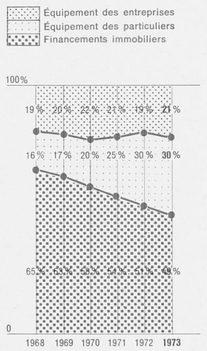

Montant des concours à la clientèle
(au 31 décembre, en milliards de francs)

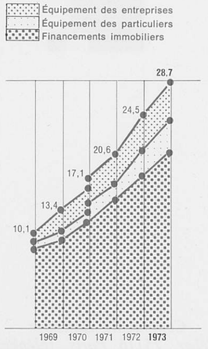

Répartition des concours à la clientèle
(en % du total)

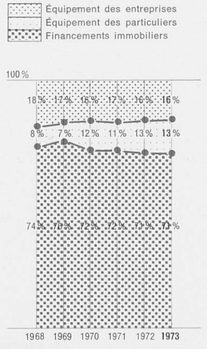

Évolution des effectifs

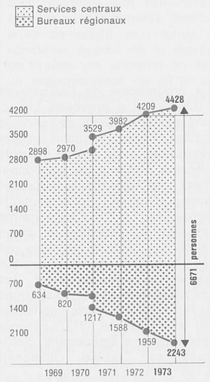

(COFICA est entrée dans le Groupe le 30 décembre 1970)

Les effets de la hausse des taux d'intérêt ont été fortement atténués par les résultats de la politique de consolidation que la Compagnie Bancaire poursuit activement depuis plusieurs années. Les efforts qu'elle a déployés pour s'assurer, et procurer aux Sociétés de son Groupe des ressources de longue durée à taux d'intérêt garanti lui ont permis de préserver ses résultats de l'aggravation brutale du loyer de l'argent.

Les effectifs du Groupe se sont accrus de 500 personnes en 1973. Une personne sur trois y travaille dans un service décentralisé.

Les fonds propres dont dispose le Groupe ont atteint en 1973 un montant proche de 2 milliards de francs.

Résultat brut d'exploitation du Groupe
(en millions de francs)

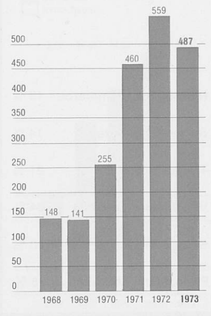

Évolution des fonds propres
(en millions de francs)

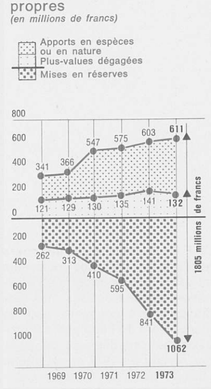

Répartition du résultat brut d'exploitation du Groupe
(en % du total, "divers" exclus)

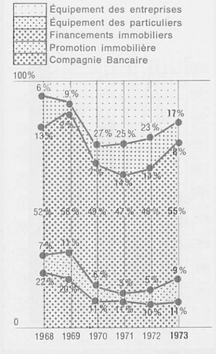

Union Française de Banques

L'U.F.B. a développé au cours de l'année 1973 les différents concours qu'elle apporte à l'équipement des entreprises : les crédits qu'elle a consentis pour le financement de l'équipement professionnel ont dépassé de 20 % leur niveau de 1972 et ont atteint 2 056 millions de francs.

La progression de l'activité de l'U.F.B., qui a provoqué un accroissement de 20 % de l'encours de ses crédits d'équipement professionnel, a été rendue possible par une politique de développement des opérations partagées avec d'autres établissements bancaires : l'U.F.B. s'est astreinte en effet à respecter de façon stricte les mesures édictées par les Autorités Monétaires pour freiner le développement des crédits distribués par les banques et les établissements financiers. Au 31 décembre 1973 l'encours des crédits d'équipement distribués par l'U.F.B. atteignait 3 198 millions de francs.

Chiffres d'affaires équipement professionnel (1)
(montant des crédits réglés, en millions de francs)

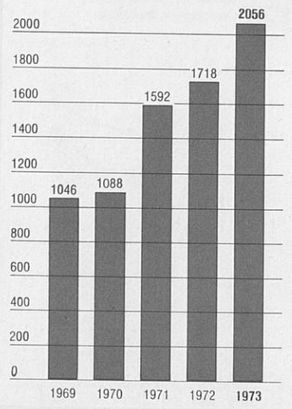

(1) hors agios

Répartition de l'activité 1973 par secteurs

Distribution, commerce	13 %
Secteur Industriel	14 %
Travaux Publics	21 %
Véhicules Industriels	34 %
Secteur Agricole	10 %
Professions libérales	8 %

Encours des crédits à l'équipement professionnel (1)
(au 31 décembre, en millions de francs)

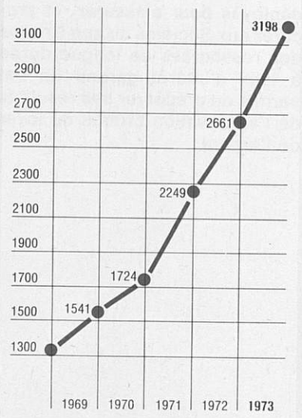

(1) hors agios

La hausse très importante des taux d'intérêt et l'aggravation des réserves non rémunérées que les établissements distributeurs de crédit sont tenus de constituer auprès de la Banque de France ont entraîné en 1973 un accroissement de 43 % des charges financières supportées par l'U.F.B.. Celle-ci n'a pu de ce fait maintenir son bénéfice au niveau élevé atteint en 1972 (13,81 millions de francs) : après une dotation de 2,95 millions de francs aux comptes d'amortissement, comportant notamment l'amortissement exceptionnel des frais de l'augmentation de capital intervenue au cours de l'exercice, et après dotations aux comptes de provisions pour créances douteuses, pour charges futures ou pour impôt, les comptes de 1973 se soldent par un bénéfice net, y compris une plus-value de cession de 1,02 millions de francs, de 8,83 millions de francs.

Le bénéfice de 1973 permettra la distribution d'un dividende de 8 F, assorti d'un avoir fiscal de 4 F par action. Ce dividende est identique à celui qui a été distribué au titre de chacun des exercices précédents; il s'appliquera toutefois à un nombre d'actions majoré d'un tiers, du fait de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes intervenue l'an dernier après l'incorporation de réserves qui a permis d'élever le capital de 45 à 60 millions de francs.

Actionnaires de l'U.F.B.
(au 31 décembre 1973)

Compagnie Bancaire	66,8 %
Banques fondatrices	0,9 %
Public	32,3 %

Affectation du bénéfice de l'exercice 1973
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	14,7
Revenus du portefeuille-titres	0,3
Plus values à long terme ou exonérées	1,0
— *Impôt*	— *5,3*
Résultat de l'exercice	**10,7**
— Provisions à caractère de réserves	— 1,9
Bénéfice net	**8,8**
Dotations aux réserves	3,8
Dividendes et tantièmes	5,0

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

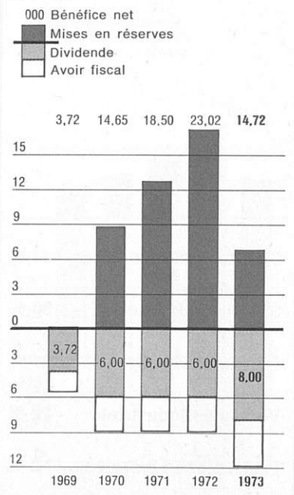

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)

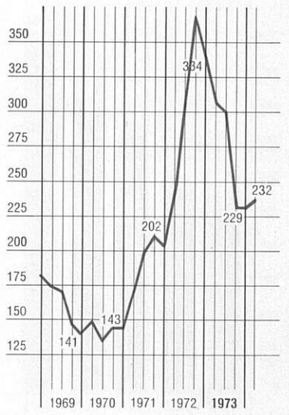

LOCABAIL

Actionnaires de LOCABAIL *(au 31 décembre 1973)*	
Compagnie Bancaire	41,2 %
Banques fondatrices	8,9 %
Compagnies d'Assurances	8,1 %
Organismes professionnels	2,5 %
Public	39,2 %

LOCABAIL, société de crédit-bail finançant des biens d'équipement professionnel, et sa filiale LOCABAIL-AUTOMOBILE ont, au cours de l'année 1973, poursuivi le développement de leur activité : leurs achats de matériel ont atteint 1 144 millions de francs (taxes comprises).

Les loyers encaissés par LOCABAIL et LOCABAIL-AUTOMOBILE ont été supérieurs de 16 % aux loyers perçus en 1972 et ont atteint 806 millions de francs (hors taxes), dont 633 correspondent aux amortissements des matériels ou des véhicules financés.

Le montant, net d'amortissements, des immobilisations de LOCABAIL et de LOCABAIL-AUTOMOBILE était à la fin de 1973 de 1 459 millions de francs.

Production
taxes comprises
(achats de matériel, en millions de francs)

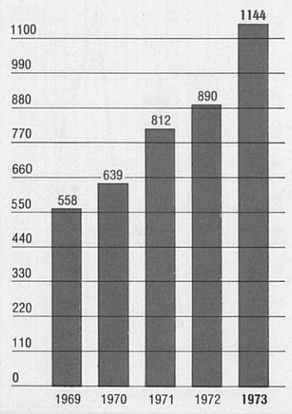

Répartition de l'activité 1973
par secteurs

Distribution, commerce	14 %
Secteur Industriel	30 %
Travaux Publics	31 %
Véhicules Industriels	22 %
Professions Libérales	3 %

Encours
hors taxes
(après amortissements fiscaux, au 31 décembre, en millions de francs)

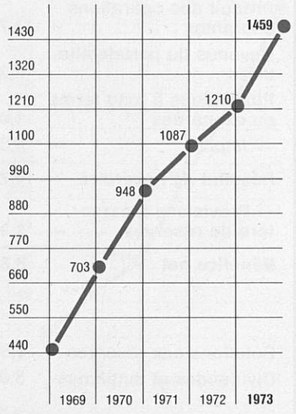

Le bénéfice net de LOCABAIL pour 1973 a été arrêté à 10 746 000 F, son bénéfice net consolidé à 11 309 000 F. L'appréciation de ces résultats doit tenir compte des dispositions fiscales qui régissent les amortissements de biens d'équipement, lesquels constituent l'actif principal des sociétés de crédit-bail. Ces dispositions conduisent à pratiquer des amortissements linéaires ou dégressifs qui sont actuellement supérieurs aux amortissements financiers basés sur un taux de rendement constant des actifs immobilisés; elles provoquent de ce fait la constitution de réserves latentes. A la clôture de l'exercice 1973, ces réserves s'élevaient à 83 millions de francs.

Un compte établi sur la base d'amortissements financiers aboutit, après dotations des provisions pour créances douteuses, pour charges futures ou pour intéressement du personnel, mais avant provision pour impôt, à un bénéfice brut consolidé de 52 742 000 F, soit 46,47 F par action.

Le bénéfice d'un exercice ne tient aucun compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours à la fin de cet exercice, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir — et intervient très généralement — en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. LOCABAIL comptabilise le produit de la vente de ses matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat.

Au 31 décembre 1973, le montant total des "valeurs résiduelles" relatives aux contrats de crédit-bail en cours était voisin de 172 millions de francs.

Le dividende qui sera distribué par LOCABAIL sera identique à celui de l'an dernier : 8 F plus un avoir fiscal de 4 F par action.

L'Assemblée de LOCABAIL a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 100 millions de francs au plus; elle a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum de 30 millions. Ces autorisations permettront au Conseil de procéder, quand il le jugera opportun, aux opérations financières requises par l'expansion de la société.

Affectation du bénéfice
de l'exercice 1973
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes. (après amortissements financiers)	50,0
Revenus du portefeuille-titres	0,8
Bénéfice financier (avant impôt)	**50,8**
— Suramortissement	— 30,5
— *Impôt*	— *9,6*
Bénéfice net	**10,7**
Dotations aux réserves	1,3
Dividendes et tantièmes	9,4

Bénéfice net et dividende
par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

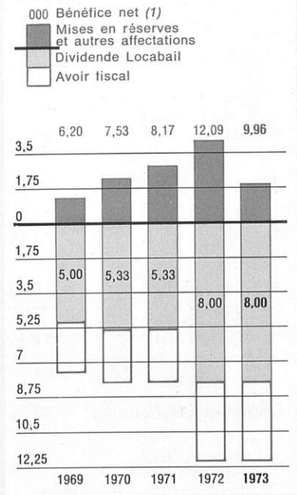

(1) Locabail + filiales

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)

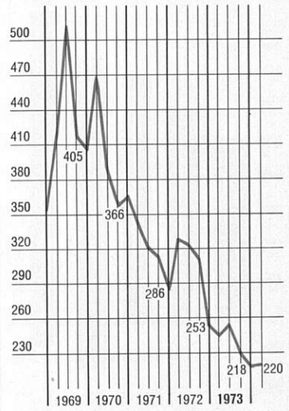

CETELEM

L'année 1973 a été marquée pour le CETELEM, comme pour sa filiale COFICA, par les mesures prises dès 1972 par les Autorités Monétaires pour freiner le développement des crédits distribués par les banques ou les établissements financiers; ces mesures de caractère général ont été progressivement rendues plus rigoureuses au cours de l'année 1973; elles se sont accompagnées, pour les établissements spécialisés dans les crédits d'équipement aux particuliers, de l'obligation de ne pas porter l'encours des prêts personnels à un niveau supérieur à celui qu'il atteignait au début de juillet 1973. Le CETELEM et COFICA se sont astreints à respecter strictement ces mesures réglementaires, mais ont dû, pour ce faire, réduire le nombre des crédits consentis durant les derniers mois de l'année.

Les concours distribués par le CETELEM en 1973 ont atteint 2 381 millions de francs, soit 9 % de plus que le montant enregistré en 1972.

L'encours des crédits distribués par le CETELEM s'élevait au 31 décembre 1973 à 2 108 millions de francs, dont 1 329 étaient financés par la Société elle-même, le solde correspondant à des crédits partagés avec d'autres établissements et principalement avec la COMPAGNIE BANCAIRE.

Montant des prêts accordés
(agios compris, en millions de francs)

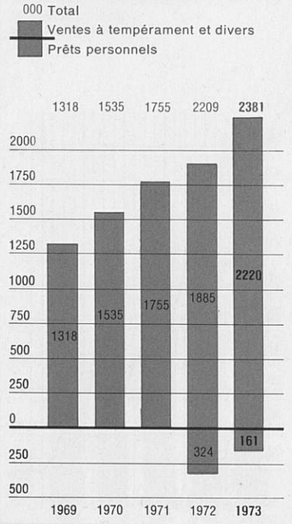

Répartition de l'activité 1973 par secteurs

Meubles	24 %
Appareils Ménagers	20 %
Télévision	14 %
Auto et divers	18 %
	76 %
Comptes permanents	**17 %**
Prêts Personnels	**7 %**

Encours au 31 décembre
(en millions de francs)

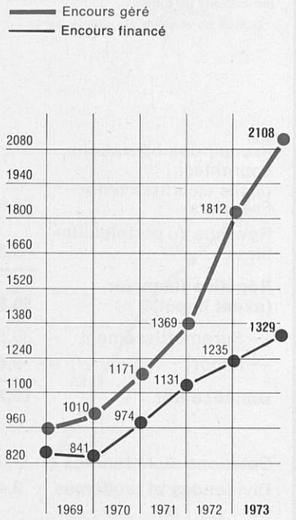

Les règles auxquelles sont soumises les opérations de financement des ventes à tempérament introduisent un retard de plusieurs mois entre les variations des taux d'intérêt enregistrées sur le marché financier et les ajustements que ces variations appellent sur le taux des crédits distribués. Le CETELEM n'a pas pu corriger par un relèvement immédiat du taux de ses crédits la hausse, relativement brutale, du coût de ses refinancements et n'a pu, de ce fait, maintenir son bénéfice au niveau que celui-ci avait atteint en 1972.

Les comptes de 1973 font apparaître, après amortissements et dotations aux provisions pour réescompte, pour risques ou pour impôt, un bénéfice net de 10,6 millions de francs, dont 4,0 proviennent des dividendes versés par COFICA au titre de l'exercice 1972.

Le CETELEM distribuera un dividende identique à celui de l'an dernier, soit 8 F, assortis d'un avoir fiscal de 4 F, par action.

Les comptes consolidés regroupant le CETELEM et sa filiale COFICA aboutissent pour 1973 à un résultat net consolidé de 17,12 F par action CETELEM.

Actionnaires du CETELEM
(au 31 décembre 1973)

Compagnie Bancaire	69,9 %
Banques fondatrices	0,5 %
Syndicat Général de la Construction Électrique	4,7 %
Public	24,9 %

Affectation du bénéfice de l'exercice 1973
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	13,7
— *Impôt*	— *6,1*
Revenus du portefeuille-titres	4,2
— *Impôt*	— 0,2
Résultat de l'exercice	**11,6**
— Provisions à caractère de réserves	— 1,0
Bénéfice net	**10,6**
Dotations aux réserves	1,9
Dividendes et tantièmes	8,7

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

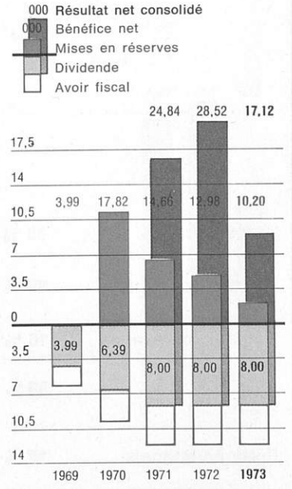

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)

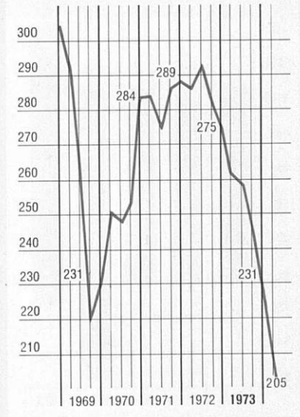

COFICA

Pour les établissements qui sont, comme COFICA, spécialisés dans le financement des véhicules automobiles, l'année 1973 a été une période de brusques mutations : le développement des prêts personnels qui avait été très vif l'année précédente a été freiné dès la fin de 1972 par la recommandation de la Banque de France de limiter la durée de ces prêts à 24 mois; il a fait place alors à un brusque essor des formules de leasing qui appliquent aux véhicules particuliers un type de financement tout à fait analogue au crédit-bail des biens d'équipement professionnel, mais cet essor s'est trouvé stoppé au mois de juillet par une décision des Autorités Monétaires prohibant tout accroissement nouveau aussi bien de l'encours des crédits bancaires aux sociétés de leasing -auto que de l'encours des prêts personnels. Cette décision a provoqué durant le second semestre un reflux de la demande vers les formules plus traditionnelles de la vente à tempérament.

Les crédits distribués par COFICA en 1973 se sont élevés à 1 792 millions de francs : 1 619 MF représentent des financements de ventes à tempérament, 173 MF des prêts personnels. A ces crédits s'ajoutent 107 MF d'opérations de leasing réalisées par COFIBAIL - AUTO.

Le montant des crédits en cours au 31 décembre 1973 s'élevait à 1 898 millions de francs, dont 1 148 financés par COFICA elle-même, le solde correspondant à la part prise par la COMPAGNIE BANCAIRE dans les opérations partagées.

Les comptes de l'exercice 1973, arrêtés après dotations aux comptes d'amortissements et de provisions pour réescompte, pour créances douteuses ou pour impôt, font apparaître un bénéfice net de 10,2 millions de francs.

Sur ce bénéfice sera distribué un dividende supérieur de 5 % à celui de l'année précédente, soit 2,62 F, plus un avoir fiscal de 1,31 F, par action de 50 F.

Montant des crédits distribués
(agios compris, en millions de francs)

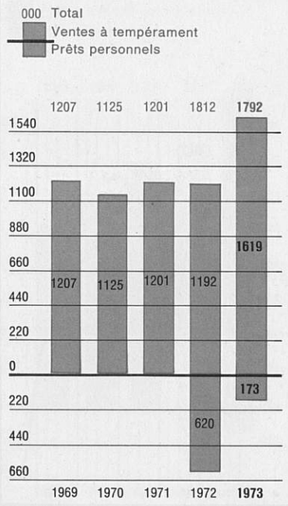

Répartition de l'activité 1973 par secteurs

Autos neuves	38 %
Autos d'occasion	36 %
Bateaux, caravanes	16 %
	90 %
Prêts personnels	**10 %**

Encours au 31 décembre
(en millions de francs)

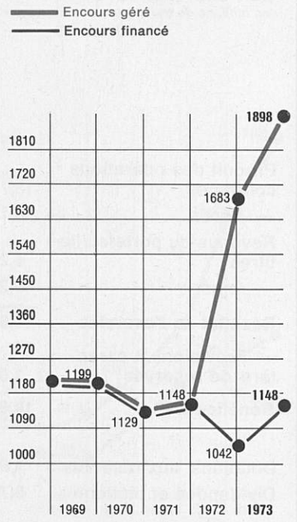

Affectation du bénéfice de l'exercice 1973
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	21,1
Revenus du portefeuille-titres	0,2
— *Impôt*	— *10,7*
Résultat de l'exercice	**10,6**
— Provisions à caractère de réserves	— 0,4
Bénéfice net	**10,2**
Dotations aux réserves	2,9
Dividendes et tantièmes	4,5
Report à nouveau	2,8

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

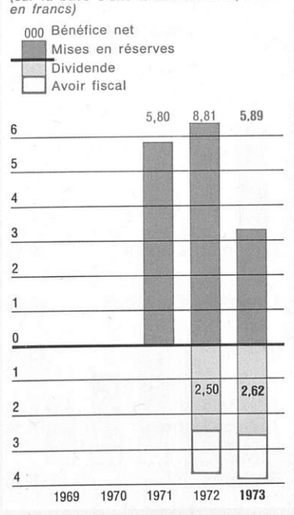

Actionnaires de COFICA
(au 31 décembre 1973)

CETELEM	97,0 %
Compagnie Bancaire	0,3 %
Public	2,7 %

Union de Crédit pour le Bâtiment

Actionnaires de l'U.C.B.
(au 31 décembre 1973)

Compagnie Bancaire	30,4 %
Crédit Foncier de France	19,6 %
Fédération Nationale du Bâtiment	14,7 %
Comptoir des Entrepreneurs	2,1 %
Crédit National	2,0 %
Compagnies d'Assurances	4,8 %
Banques	0,8 %
Public	25,6 %*

**dont les 3,0 % détenus par les Tiers Souscripteurs garants de la faculté d'échange des obligations 4,50 % 1966*

L'U.C.B. a poursuivi au cours de l'année 1973, le développement de son activité : les concours nouveaux consentis durant l'année ont dépassé de 10 % leur niveau de 1972 et ont atteint 6 311 millions de francs, dont 4 862 millions de francs de prêts accordés à des particuliers pour le financement de l'achat ou de la rénovation de leurs logements et 1 449 millions de francs de crédits accordés aux promoteurs-constructeurs.

L'U.C.B. s'est astreinte au strict respect des mesures prises par les Autorités Monétaires pour freiner le développement des crédits distribués par les banques ou les établissements financiers, mais l'accroissement important de ses fonds propres, provoqué par l'apport qui lui a été fait en mars 1973 de la quasi-totalité des actions de la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit C.F.E.C., lui a permis d'enregistrer durant l'année un accroissement de 16 % de ses encours : ceux-ci atteignaient, à la fin de l'exercice 1973, 18 375 millions de francs, auxquels s'ajoutent les parts prises par d'autres établissements dans certaines opérations partagées, les prêts consentis à la clientèle s'élevant au total à 21 170 millions de francs.

Montant des prêts accordés
(en millions de francs)

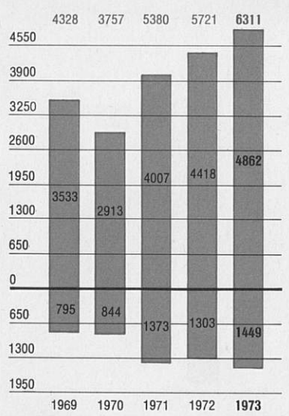

Répartition de l'activité 1973 par secteurs
(crédits aux acquéreurs seulement)

Logements neufs	49 %
Logements anciens	19 %
Travaux	15 %
Immeubles professionnels	12 %
Terrains	5 %

Encours au 31 décembre
(en millions de francs)

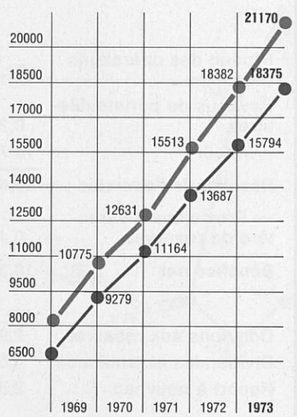

Les effets de la hausse très brutale des taux d'intérêt observée l'an dernier ont été atténués par la politique de financement poursuivie depuis plusieurs années : l'U.C.B. veille en effet à financer les prêts qu'elle consent à taux fixe par des ressources de longue durée à taux garanti. Cette hausse des taux d'intérêt et l'aggravation des réserves non rémunérées que les établissements distributeurs de crédit sont tenus de constituer auprès de la Banque de France ont entraîné cependant un accroissement de 36 % des frais financiers supportés par l'U.C.B..

Après dotations aux comptes d'amortissement ou aux comptes de provisions pour créances douteuses, pour charges futures ou pour impôt et après reprise des provisions taxées qui avaient été affectées l'an dernier à la couverture des risques reconnus, les résultats de l'exercice 1973 ont permis de constituer une provision pour éventualités diverses, nette d'impôt et libre de toute affectation, de 40 millions de francs et de dégager, cette provision faite, un bénéfice net, hors plus-values, de 27,94 millions de francs.

Le résultat net consolidé de l'U.C.B., avant toute dotation aux provisions ayant un caractère de réserve, a atteint 50 F par action en 1973; ce résultat provient pour 98 % des opérations courantes, pour 2 % des plus-values dégagées.

L'U.C.B. distribuera, au titre de l'exercice 1973, un dividende identique à celui qui fut versé l'an dernier, soit 8 F, auxquels s'ajoutera un avoir fiscal de 4 F. par action.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1973
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	64,4
— *Impôt*	— *1,6*
Revenus du portefeuille-titres	11,1
— *Impôt*	— *0,8*
Plus values à long terme ou exonérées	0,6
— *Impôt*	— *0,1*
Résultats de l'exercice	**73,6**
— Provisions à caractère de réserves	— 45,2
Bénéfice net	**28,4**
Dotations aux réserves	3,5
Dividendes et tantièmes	24,6
Report à nouveau	0,3

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

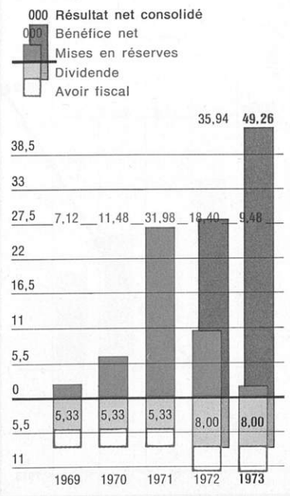

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)

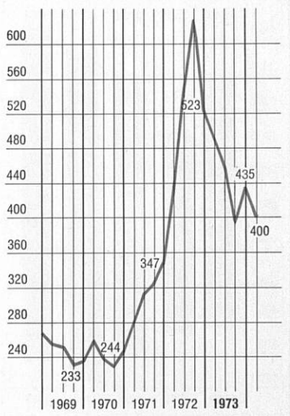

Compagnie Française d'Epargne et de Crédit

La C.F.E.C., dont 99,5 % des actions sont maintenant possédées par l'U.C.B. a eu en 1973 un niveau d'activité légèrement supérieur à celui de l'année précédente : les nouveaux contrats de crédit différé souscrits pendant l'année ont atteint 3 850 millions de francs, contre 3 779 en 1972.

En 1973, 78 % des crédits à moyen terme que les contrats de crédit différé de la C.F.E.C. ont très généralement pour objet de consolider, ont été distribués par l'U.C.B. elle-même. Ainsi se sont trouvés confirmés les liens entre le développement de la C.F.E.C. et l'activité de l'U.C.B. qui ont motivé l'offre publique d'échange par laquelle la première de ces sociétés est devenue l'an dernier une filiale de la seconde.

L'encours total des contrats souscrits a été porté en 1973 de 18 394 à 21 020 millions de francs ; l'encours des prêts attribués de 478 à 804 millions de francs.

Contrats souscrits
(en millions de francs)

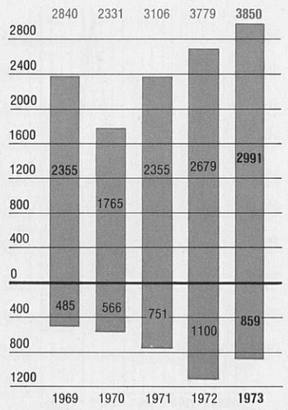

Encours des contrats souscrits
(en millions de francs)

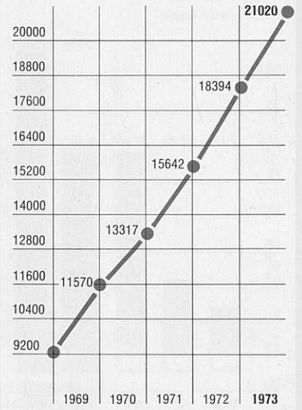

Encours des prêts attribués
(débiteurs par attribution, en millions de francs)

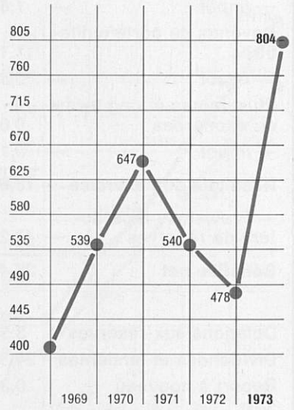

La C.F.E.C. qui dispose d'excédents de trésorerie importants a tiré profit de la hausse des taux d'intérêt : les résultats de l'exercice 1973, arrêtés après dotation aux comptes d'amortissement et aux comptes de provisions pour risques, pour charges futures ou pour impôt, ont permis de doter la provision pour éventualités diverses de 26,20 millions de francs et de dégager après cette dotation un bénéfice net, hors plus-values, de 54,59 millions de francs.

La C.F.E.C. procèdera, au titre de ses résultats de 1973, à une distribution de dividendes identique à celle de l'année précédente, soit 8 F, plus un avoir fiscal de 4 F, par action.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1973
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes		173,0
Revenus du portefeuille-titres		0,5
Plus values à long terme ou exonérées		2,8
— *Impôt*	—	*87,4*
Résultat de l'exercice		**88,9**
— Provisions à caractère de réserves	—	31,7
Bénéfice net		**57,2**
Dotations aux réserves		45,7
Dividendes et tantièmes		10,6
Report à nouveau		0,9

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

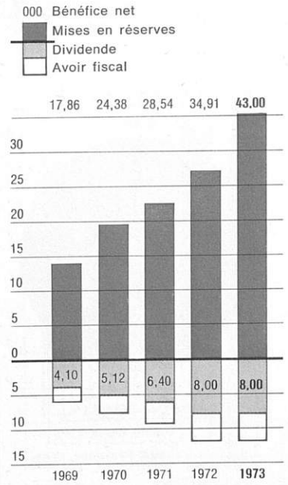

Actionnaires de la C.F.E.C.
(au 31 décembre 1973)

U.C.B.	99,4 %
Public	0,6 %

SINVIM et SINVIM CONSTRUCTION

La SINVIM a bénéficié en 1973 d'une conjoncture immobilière relativement favorable : le marché des logements neufs a conservé une activité soutenue; les effets de la hausse des prix et du coût des crédits sur la demande des particuliers cherchant à se loger ont été partiellement compensés, à Paris notamment, par les achats d'investisseurs soucieux d'effectuer un placement protégé de l'érosion monétaire.

Les ventes réalisées au cours de l'année ont atteint 1 121 millions de francs, dont 492 MF pour la part de la SINVIM. Cette seule part a représenté 1 956 logements et 37 000 m² de bureaux.

Les ouvertures de chantier et les mises en vente n'ont pu s'opérer au même rythme que les ventes du fait des nombreuses difficultés auxquelles se heurte l'obtention des permis de construire et la mise au point administrative des opérations nouvelles, et le stock des logements à vendre a encore diminué au cours de l'exercice.

La SINVIM a retenu 25 opérations nouvelles en 1973 pour un montant (part SINVIM) de 388 millions de francs. Ces opérations seront traitées soit en copromotion (149 MF), soit en promotion directe (239 MF).

Montant annuel des ventes
dans les programmes
de la Sinvim
(en millions de francs)

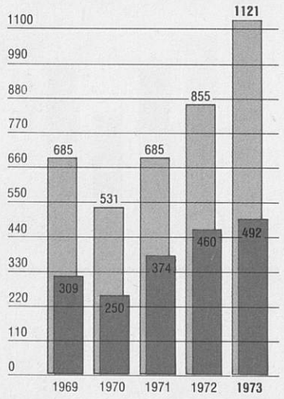

Répartition par régions
des ventes de la Sinvim
en 1973

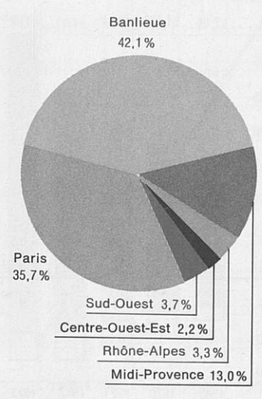

Résultats
d'exploitation
*(consolidés,
en millions de francs)*

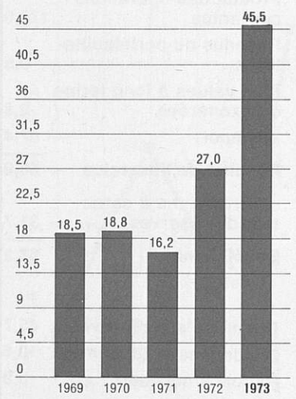

Les résultats d'exploitation consolidés de la SINVIM et de sa filiale SINVIM - CONSTRUCTION ont enregistré une très nette progression et ont atteint 45,46 millions de francs. Ces résultats ont permis, compte tenu du régime fiscal particulier des profits de construction, de porter le bénéfice net consolidé de 22,32 à 35,30 millions de francs.

La SINVIM distribuera, au titre de 1973, un dividende prélevé pour partie sur les résultats de l'exercice, pour partie sur la réserve spéciale des profits de construction de 1969. Le dividende brut sera supérieur de 5 % à celui de l'année précédente (6,30 F au lieu de 6 F par action) mais l'allègement relatif du précompte permettra une plus forte croissance du revenu des actionnaires : 8,28 F (5,52 F de dividende net + 2,76 F d'avoir fiscal) par action, au lieu de 7,16 F.

Actionnaires de la SINVIM
(au 31 décembre 1973)

Compagnie Bancaire	21,4 %
UCB-CFEC	5,0 %
Compagnies d'Assurances et Caisses de Retraites	24,1 %
Banques	23,5 %
Crédit Foncier de France	11,5 %
Fédération Nationale du Bâtiment	10,1 %
Comptoir des Entrepreneurs	3,8 %
Divers	0,6 %

Affectation du bénéfice
de l'exercice 1973
*(résultats consolidés,
en millions de francs)*

Produit des opérations	43,6
— *Impôt*	*8,0*
Résultat de l'exercice	**35,6**
— Provisions à caractère de réserves	0,3
Bénéfice net	**35,3**
Dotations nettes aux diverses réserves	25,4
Impôt sur distribution de réserves	1,6
Dividendes	7,9
Ajustement sur dividendes internes	0,4

Dividende par action *(1)*
(en francs)

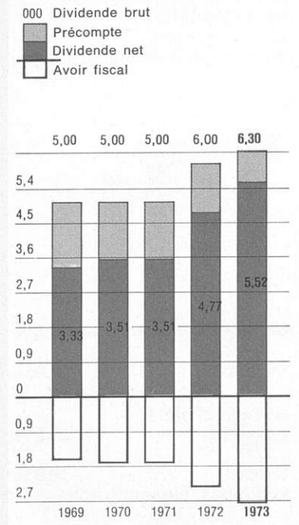

(1) le capital n'ayant pas varié depuis 1965, il n'y a pas lieu à ajustement du dividende par action.

Évolution
des réserves
*(après répartition,
en millions de francs)*

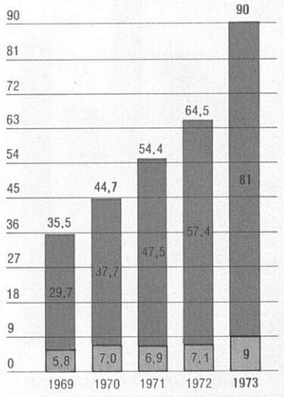

LOCABAIL-IMMOBILIER

LOCABAIL-IMMOBILIER,"Sicomi" du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE, a réalisé en 1973 un développement important de ses opérations : les engagements nouveaux, qui avaient été limités en 1972 à 119 millions de francs, ont atteint l'an dernier 178 millions de francs : 134 correspondent à des opérations de crédit-bail immobilier et 44 à des investissements faisant l'objet d'une location simple.

Les opérations nouvelles de LOCABAIL-IMMOBILIER ont porté de 377 à 510 millions de francs la valeur, nette d'amortissements, des immeubles financés.

Le montant, hors taxes, des recettes locatives perçues, qui avait été en 1972 de 46,8 millions de francs, s'est élevé en 1973 à 67,4 millions de francs.

L'accroissement des immobilisations de LOCABAIL-IMMOBILIER a exigé, du fait notamment des mesures prises par les Autorités Monétaires pour contenir le développement des concours bancaires aux entreprises ou aux particuliers, une augmentation importante des capitaux permanents de la société; celle-ci a donc procédé en 1973 à l'émission d'un emprunt obligataire de 50 millions de francs, puis à une augmentation de capital qui lui a permis de collecter 76,8 millions de francs.

Le bénéfice de LOCABAIL-IMMOBILIER qui était en 1972 de 14 020 953 F, s'est élevé en 1973 à 19 380 255 F. L'appréciation de ce résultat doit tenir compte des dispositions qui régissent les amortissements des Sicomi et conduisent la société à pratiquer des amortissements linéaires ou dégressifs, sensiblement supérieurs actuellement aux amortissements financiers basés sur un taux de rendement constant des actifs immobilisés. Les comptes établis sur la base d'amortissements financiers aboutissent à des bénéfices de 22 484 000 F en 1972 et de 29 574 000 F en 1973.

A la fin de l'année 1973, le montant cumulé des amortissements pratiqués et des provisions constituées par LOCABAIL-IMMOBILIER, en sus des amortissements financiers calculés pour chaque opération de crédit-bail sur la durée du contrat, dépassait 28,4 millions de francs, soit 6,4 % de l'encours.

Le dividende distribué en 1974 sera de 11 F pour toutes les actions émises avant 1973; ce dividende avait été l'an dernier, de 9,50 F.

Pour permettre à la Société de poursuivre son développement sans enfreindre la réglementation actuelle du crédit, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs que lui avait donnés l'Assemblée des actionnaires, a décidé en février 1974 d'élever le capital social de 199 715 100 F à 249 643 800 F. Les actions nouvelles ont été émises au prix de 150 F. La moitié de ce prix, soit le quart de la valeur nominale plus la prime d'émission, a été versée dès la souscription; le solde sera appelé dans le courant de l'année 1974.

Production
(engagements nouveaux, en millions de francs)

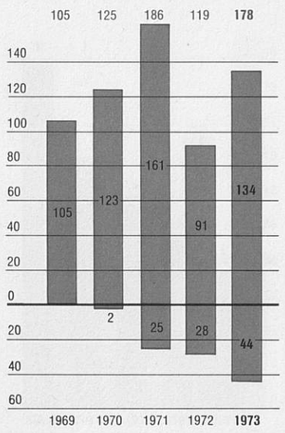

Patrimoine d'immeubles loués en crédit-bail, en exploitation au 31-12-1973
(répartition par nature d'investissements)

Surfaces commerciales	50,2 %
Bureaux	11,0 %
Usines, ateliers, entrepôts	28,2 %
Divers (cliniques, cinémas, hôtels)	10,6 %

Encours financés, hors taxes
(immobilisations, amortissements déduits, en millions de francs)

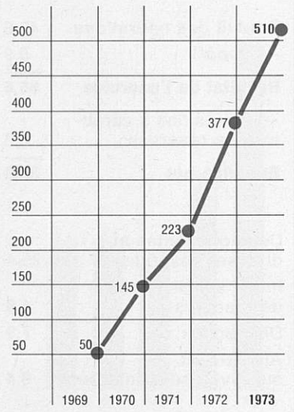

Affectation du bénéfice de l'exercice 1973
(en millions de francs)

Bénéfice financier	**29,6**
— Suramortissement	— 10,2
Bénéfice	**19,4**
Dotation aux réserves	2,9
Dividendes	16,5

Bénéfices réalisés et fraction distribuée
(en millions de francs)

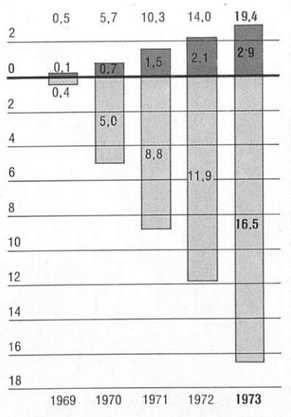

Actionnaires de LOCABAIL- IMMOBILIER (1)
(au 31 décembre 1973)

Compagnie Bancaire	24,3 %
Autres Sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire	4,3 %
Banques	18,2 %
Compagnies d'Assurances	27,8 %
Fédération Nationale du Bâtiment	8,4 %
Crédit Foncier de France	2,5 %
Caisse Nationale de Prévoyance	3,6 %
Divers	10,9 %

(1) Les participations des divers actionnaires appartenant à un même groupe ont été, dans le cadre de cette répartition, jointes à celle de leur chef de file.

Dividende par action (1)
(en francs)

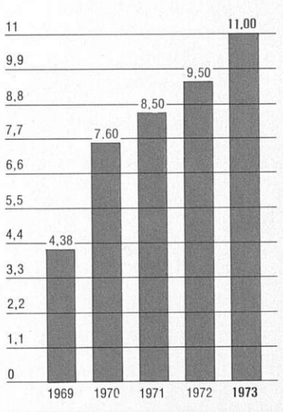

(1) jouissance 1er janvier

SEGECE

Pour la SEGECE, qui consacre son activité à la promotion ou à la gestion de Centres Commerciaux, l'année 1973 n'aura pas été marquée par la mise en chantier d'un programme aussi important que celui du Centre Commercial Régional de la nouvelle ville de Créteil, chantier qui fut ouvert en 1972 et sera achevé en septembre 1974.

L'exercice 1973 a enregistré cependant l'étude ou la mise au point de divers programmes, dont notamment celui du Centre Commercial Régional de 80 000 m² qui doit équiper la ville nouvelle de Marne-La-Vallée et pour lequel le projet élaboré par la SEGECE a été retenu à l'issue du concours lancé au mois de juillet par l'Établissement Public responsable de cette ville nouvelle.

La SEGECE a réalisé en 1973 trois centres nouveaux d'une superficie de 52 200 m²; ce résultat porte à 44 unités d'une superficie totale de 283 400 m² le nombre des centres déjà réalisés.

Les principales opérations en cours de réalisation à la fin de l'exercice représentaient 281 000 m² de surfaces commerciales. Sur ce montant, équivalent à celui de l'ensemble des opérations réalisées par la SEGECE depuis l'origine, la moitié environ correspond à des centres commerciaux dont l'ouverture est prévue pour 1974.

Le principal centre commercial initié et géré par la SEGECE, celui de BELLE ÉPINE qui fut ouvert en septembre 1971, connaît une expansion très satisfaisante — son chiffre d'affaires s'est accru de 29 % en 1973 — qui en fait maintenant le plus important des Centres Commerciaux Régionaux de l'Agglomération Parisienne.

Surfaces commerciales réalisées depuis l'origine
(en milliers de m2)

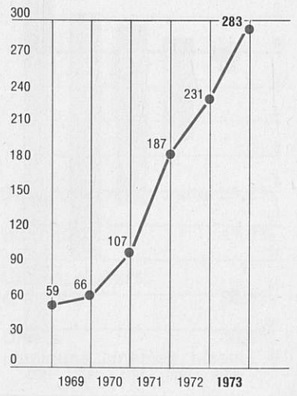

Honoraires perçus
(en millions de francs)